

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - NOVEMBRE 2019

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Les élections municipales du 27 novembre.....	2
▶ Diplomatie.....	4
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	5
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	7
▶ Justice.....	8
▶ Conditions carcérales.....	11
▶ Gouvernance.....	13
▶ Politique migratoire, traite.....	13
▶ Droits des femmes.....	14
▶ Droits de l'enfant.....	14
▶ Education, université.....	16
▶ Santé.....	16
▶ Médias, communication, réseaux sociaux.....	17
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Ressources naturelles, bois de rose.....	17
▶ Foncier, environnement, aménagement.....	19
▶ Contestation du projet de ville nouvelle Tana-Masoandro.....	20
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	21
▶ Economie.....	22

### POLITIQUE

**01/11 - Assemblée nationale - Création de la commission permanente chargée de l'examen des demandes de suspension de la détention, des mesures privatives et restrictives de liberté ou de la poursuite d'un député.** A sa tête, le député pro-Rajoelina IRD de Morombe, Lucien Rakotomalala. Les députés ont décidé que la commission devrait compter 15 membres : 2 du groupe parlementaire TIM, 2 du groupe GPR et 11 du groupe IRD.

**20/11 - Absentéisme record à l'Assemblée nationale. Les députés sont en campagne pour les municipales.** Les présents ont commencé à examiner le cas des deux députés incarcérés mais la séance plénière prévue pour l'adoption de la résolution n'a pas pu se tenir. L'examen du projet de loi de finances 2020, objet de la session ordinaire en cours, ne débutera qu'après le scrutin du 27 novembre. « *Malgré cet absentéisme, les députés continuent de percevoir leur indemnité de session* », relève *Midi* qui rappelle que la session a débuté le 15 octobre. A l'ordre du jour d'une prochaine plénière : l'adoption d'une proposition de résolution portant « *code d'éthique et de déontologie de l'Assemblée nationale.* »

**11/11 - L'ancien parti présidentiel HVM a tenu son congrès en l'absence de Hery Rajaonarimampianina,** en séjour à l'étranger. Il a transmis à ses partisans une lettre dans laquelle il exhorte le parti à se préparer à la prochaine présidentielle. Le président du Sénat, Rivo Rakotovao, a été désigné coordonnateur national. Seuls 17 sénateurs sur les 34 siégeant sous les couleurs du HVM étaient présents et l'absence d'anciens leaders du parti a été remarquée. Les congressistes n'ont pas adopté de position tranchée par rapport au contexte politique. « *Nous dénonçons quand il y a des choses qui ne cadrent pas avec les intérêts de la population* », s'est contenté d'expliquer Rivo Rakotovao.

**13/11 - Le Collectif des citoyens et des organisations citoyennes (CCOC) soulève la question de l'accessibilité du projet de loi de finances 2020 (PLF) à la société civile et au grand public.** Prévu d'être soumis au Parlement le 30 octobre, il ne l'est pas encore 13 jours plus tard. La société civile s'inquiète des conditions dans lesquelles ce projet sera adopté. Les questionnements se multiplient d'autant plus qu'une mission du FMI est actuellement à Madagascar. « *Est-ce pour assister les Malgaches dans la mise en œuvre du budget pour l'année à venir ?* » s'interroge *Tribune*. La commission finances, économie et plan de la Chambre haute est elle-même en attente du document. Le CCOC avait demandé que le PLF soit mis en ligne sur le site du ministère de l'économie et des finances pour que le grand public et la société civile soient informés en même temps que les parlementaires et que ces derniers ne procèdent pas à la hâte au vote. Il est en effet souvent constaté que l'adoption des projets de loi de finances se passe souvent sans débat et à la sauvette, notamment à la Chambre basse. Le projet de loi de finances 2020 a été mis à la disposition du public le 15 novembre mais pour la société civile le document publié n'est pas complet.

**13/11 - La HCC a rendu un avis complémentaire sur le projet d'Andry Rajoelina de créer une fondation, suite à une demande de précision du chef de l'Etat quant à sa dénomination.** La Cour avait établi dans son avis initial du 20 septembre que « *la fondation doit respecter scrupuleusement son objectif d'intérêt général et doit être dissociée de toute connotation politique* ». Dans son nouvel avis, elle précise que le président de la République ne doit pas participer à la gestion et à l'administration de la fondation à quelque niveau que ce soit et que la fondation ne doit pas être proche d'un parti ou d'un groupement politique. La fondation devra s'abstenir de toute immixtion, sous quelque forme que ce soit, dans les affaires politiques de la République. De ce fait, la dénomination « *Initiative pour l'Emergence de Madagascar* », projet politique présenté lors de la campagne présidentielle, doit être abandonnée au profit d'une dénomination éponyme telle que « *Fondation Andry Rajoelina*. » La fondation a été reconnue d'utilité publique.

**22/11 - Statut de l'opposition : les propositions d'amendement bloquées au niveau du Sénat. L'examen de la proposition de loi « Brunelle » a été renvoyé aux calendes grecques.** Pour mémoire, les amendements proposés par le député Brunelle Razafitsiandraofa et adoptés au mois d'août, portant sur la loi définissant le statut de l'opposition, ne reconnaissent qu'une opposition parlementaire à l'Assemblée nationale. L' élu propose que le chef de cette opposition ne puisse être qu'un membre de l'Assemblée, ce qui exclut d'office Marc Ravalomanana qui revendique l'exercice de cette fonction. Par ailleurs, le projet de texte réduit considérablement les prérogatives du chef de l'opposition officielle prévues par la loi de 2011 mais non appliquées à ce jour.

**23/11 - La consultation nationale sur les îles Eparses aura lieu du 9 au 11 décembre afin de « recueillir l'ensemble des avis des forces vives de la nation sur ce sujet fondamental »,** annonce un communiqué du ministère des affaires étrangères. Les citoyens et les associations ainsi que la diaspora sont invités « *à communiquer les documents écrits, sonores, iconographiques concernant ces îles en leur possession au ministère des affaires étrangères au plus tard le 5 décembre* ».

**29/11 - La nomination des « gouverneurs de région » est conforme à la Constitution, selon la HCC.** En réponse à la saisine de Rivo Rakotovo, président du Sénat, les juristes considèrent que l'appellation de « *gouverneur* » ne contrevient pas aux dispositions constitutionnelles étant donné qu'il reprend les mêmes compétences que le chef de région. La HCC affirme que la désignation de l'organe exécutif de la région par le pouvoir central a un caractère temporaire, dans l'attente du passage effectif des régions au statut de collectivité territoriale décentralisée ayant à sa tête un élu au suffrage universel. Le conseil des ministres du 25 septembre, avait procédé à la nomination de 11 gouverneurs de région. Une décision largement commentée et remise en question par une partie de l'opinion publique. Onze gouverneurs restent à nommer.

**30/11 - Le pouvoir veut mettre un terme au mandat des actuels sénateurs à majorité HVM dans l'objectif de pouvoir faire adopter son projet de révision de la Constitution.** Le projet de loi de finances 2020 prévoit un budget de 24 milliards Ar pour la tenue de ces consultations. La révision de la Constitution portera notamment sur les règles relatives au fonctionnement du Sénat, ainsi qu'aux modalités d'élection et de désignation des sénateurs. Leur nombre sera réduit de 63 à 18, dont douze élus et six désignés. Avec le nombre des maires et de conseillers municipaux qu'il possédera après les élections du 27 novembre et qui sont les grands électeurs des sénateurs, le pouvoir disposera d'une nette majorité à la chambre haute. Il lui sera donc facile de trouver la majorité de 3/4 nécessaire à l'approbation du projet de révision constitutionnel.

## ► Les élections municipales du 27 novembre

**05/11 - Ouverture de la campagne électorale - La CENI met l'accent sur « les 10 commandements d'une élection libre, juste, transparente et démocratique ».** Parmi ces 10 commandements figurent le respect de

l'unité nationale, l'impartialité de l'administration et des services publics, la neutralité des médias publics, l'égalité des chances des candidats et la transparence des financements. La CENI a été ferme à l'endroit de tous ceux qui seraient tentés d'enfreindre les lois durant la campagne et le jour des scrutins. « *Toute inauguration sera interdite durant la campagne* », a prévenu le vice-président, Thierry Rakotonarivo. Avant d'ajouter : « *puisqu'il s'agit d'une élection de proximité, la moindre tentative de détournement de voix ne sera pas acceptée.* » Selon la loi, les fonctionnaires et les agents des collectivités décentralisées ne peuvent pas participer à la campagne. De même la loi interdit à toute personne non fonctionnaire exerçant une haute fonction ou un haut emploi civil de l'Etat, non candidate, de distribuer, dans l'exercice de sa fonction ou à l'occasion de l'exercice de celle-ci, des professions de foi pour le compte d'un candidat. L'usage de ressources administratives, notamment l'accès à des équipements publics, dont les véhicules et les bâtiments administratifs, visant à promouvoir des activités de campagne électorale est également interdit. La CENI compte intensifier les sensibilisations concernant les procédures à suivre en matière de contentieux électoraux ou autres procédures judiciaires. Jean-Eric Rakotoarisoa, président de la HCC, a fait part à la presse de la légèreté des requêtes en contentieux électoraux. Dans la grande majorité des cas elles sont de ce fait déclarées irrecevables ou jugées non fondées.

**20/11 - « Une campagne calme et entachée d'irrégularités », selon la CENI.** Son vice-président, Thierry Rakotonarivo, indique, que « *bien qu'elles soient en baisse, les irrégularités et des omissions existent toujours et des recadrages sont nécessaires* ». Il déplore que moins d'une semaine avant la fin de la campagne, « *moins de 25 % des candidats ont désigné leur trésorier* ». Une situation que la CENI a déjà dénoncée lors des élections législatives et présidentielles. Très peu de candidats ont désigné des représentants au sein des structures non-permanentes de la CENI qui existent aux différents niveaux. Moins du quart des candidats ont désigné à temps leurs délégués de vote. Sur le déroulement de la campagne proprement dite, la CENI relève le non-respect des règles en matière d'affichage. « *Nous recevons également des dénonciations concernant des invectives et dénigrement* », ajoute-t-elle.

**03/11 - Lancement de la campagne électorale - « Le candidat du « Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina » à la mairie de la capitale a choisi de confier son combat entre les mains de Dieu, en organisant un culte œcuménique au Jardin d'Andohalo », relate La Vérité.** Le candidat Naina Andriantsitohaina bénéficiera du soutien du député et célèbre artiste Rossy.

**06/11 - De nombreuses personnalités du TIM connues comme proches de Marc Ravalomanana ont décidé de soutenir le candidat du pouvoir,** notamment dans la capitale où ils vont apporter leur appui à Naina Andriantsitohaina, ancien ministre des affaires étrangères. Il s'agit de la première crise importante traversée par le parti depuis sa création en 2001, observe *Midi*. Le choix du candidat du TIM pour les communales à Antananarivo, Rina Randriamasinoro, personnalité peu connue, ne ferait pas l'unanimité.

**Le candidat du pouvoir dispose de moyens importants et a démarré sa campagne par un grand show médiatique au palais des sports de Mahamasina.** Quant au candidat du TIM, il a lancé sa campagne par un culte œcuménique en présence de Marc Ravalomanana et des députés des six arrondissements.

**05/11 - Un article de *Politika*<sup>1</sup> présente les énormes défis qui attendent le prochain maire de la commune d'Antananarivo ainsi que les conseillers municipaux,** qui auront la lourde tâche de remettre à flot la capitale, asphyxiée et en proie à des obstacles multiples pour son développement, où règnent les incivilités et le non-respect de la loi.

**09/11 - Pour bon nombre d'observateurs, les municipales d'Antananarivo s'apparentent à un nouveau duel électoral à distance entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, écrit *Midi*.** Ce duel avait eu lieu pour la première fois en 2007 lorsqu'Andry Rajoelina s'est présenté à l'élection municipale d'Antananarivo, sous la présidence de Marc Ravalomanana. Après ce premier duel électoral à distance, les deux personnalités se sont directement affrontées au second tour de la présidentielle de 2018. Un deuxième duel électoral à distance a eu lieu lors des législatives du 27 mai 2019. Et on assistera au troisième le 27 novembre. Les deux personnalités connaissent la bataille électorale à laquelle ils se livrent actuellement. Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina ont été élus maires de la capitale, le premier en 2001, le second en 2007. Les municipales d'Antananarivo du 27 novembre peuvent être considérées comme un nouveau test de popularité pour les deux personnages politiques qui continuent de dominer l'échiquier politique. La CENI interdit sur les affiches d'un candidat toute photo autre que celle du candidat mais le statut de Marc Ravalomanana (chef de parti et conseiller de la maire sortante) lui permet de s'afficher à côté de son candidat Rina Randriamasinoro, alors que celui d'Andry Rajoelina lui interdit de faire de même avec son poulain Naina Andriantsitohaina.

<sup>1</sup> <http://politika.mg/2019/11/05/antananarivo-a-la-recherche-du-maire-rare/>

**13/11 - Trois des cinq candidats maires aux municipales à Antananarivo ont signé la charte de bonne conduite** initiée par le CFM, le CSI, la Ceni, le HCDDDED, la CNIDH, le Samifin et les organisations de la société civile comme Rohy, Safidy ou encore Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM). L'absence du candidat du TIM, Rina Randriamasinoro, a notamment été remarquée et critiquée par le candidat du pouvoir. Concernant les candidats conseillers municipaux, quatre des cinq listes ont été représentées et ont adhéré à la charte. Comme lors des deux tours de la présidentielle et des législatives, le comité qui a élaboré la charte prévoit la mise en place d'un suivi de son application.

**22/11 - La CENI rappelle l'interdiction de la publication de sondages** sur les élections, que ce soit durant la campagne ou le jour du scrutin.

**22/11 - La Norvège a officialisé sa 5e contribution au fonds commun du projet SACEM** pour l'organisation d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives. Au total, depuis 2018, la Norvège aura contribué à appuyer le processus électoral pour près de 1,5 millions de dollars, ce qui en fait le 3e contributeur le plus important du projet. « *En tant que Norvégien, les élections communales nous tiennent particulièrement à cœur. (...) Les élections locales sont importantes pour rendre les politiciens sensibles aux besoins la population* », a déclaré le chef du bureau de l'ambassade.

**23/11 - La Corée du Sud participera à l'observation des élections.** Une délégation est attendue, placée sous la houlette du vice-président de l'Assemblée nationale de Corée. L'ambassadeur a souligné que cette visite entre dans le cadre du soutien de la démocratie à Madagascar.

**26/11 - 4 100 observateurs de Safidy seront répartis dans 771 communes**, parmi lesquels près de 70 % de jeunes. Safidy va aussi exploiter les signalements faits par les citoyens à travers les numéros verts gratuits. L'organisation constate qu'à l'instar des élections présidentielle et législative, la loi électorale du 11 mai 2018 présente des imperfections et des lacunes portant atteinte au principe d'égalité de chance des candidats. Moins de 25 % des candidats retenus ont désigné leur trésorier de campagne et ouvert un compte de campagne. A noter également la non-représentation des mandataires des candidats au sein des comités non-permanents de la CENI, malgré les rappels effectués.

**28/11 - Malgré quelques irrégularités constatées, comme l'existence de bulletins pré-cochés ou le non-respect du secret du vote, le scrutin s'est globalement passé dans le calme et sans grande affluence.** Plus de 67 % des électeurs se seraient abstenus. Un chiffre encore plus mauvais que celui de la présidentielle et des législatives. Ce manque d'engouement pour aller voter a été notamment constaté chez les jeunes, indique un observateur. Dans les grandes villes, les taux de participation provisoires sont compris entre 20 et 30 %. (23 % dans la capitale) Les résultats provisoires devraient être connus d'ici une semaine. Quant aux résultats définitifs, ils ne devraient pas être proclamés avant mi-janvier. Face à cette situation de décrédibilisation des élections dont les causes sont bien connues, *L'Express* s'interroge : « *Faut-il continuer à organiser des élections pour servir de façade à la démocratie que la mondialisation impose aux pays pauvres ?* »

**Les premières tendances dans la capitale donneraient un net avantage à Naina Andriantsitohaina, candidat-maire de la plateforme IRK pro-Rajoelina.** A Antsirabe, ville longtemps acquise au TIM, Guy Rivo Randrianarisoa s'est fait lamener par le candidat de l'IRD, Honoré Rasamimanana. Même situation dans les périphéries de la capitale où les candidats indépendants ont pris le dessus sur les candidats TIM. A Antananarivo le score semble beaucoup plus serré en ce qui concerne le scrutin pour la désignation des conseillers municipaux. La liste l'IRK l'emporterait d'une courte tête sur la liste TIM.

**29/11 - Le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED) déplore le faible taux de participation.** Cette situation pourrait entraîner des effets pervers durant le mandat des élus qui ne sont pas assis sur des bases solides, s'inquiète-t-il. « *Ce faible taux de participation biaise la légitimité des élus* », souligne Navony Pierre Lenoble, président du HCDDDED.

## ► Diplomatie

**06/11 - La vice-première ministre chinoise à Madagascar à la tête d'une forte délégation.** Selon le communiqué officiel, rédigé dans un langage très diplomatique, « *cette rencontre a pour objectif de raffermir davantage la coopération entre les deux pays, et de consolider leur confiance mutuelle afin de viser à orienter les actions à entreprendre dans tous les domaines de coopération, vers la vision de développement initié par le président de la République et les priorités fixées par le gouvernement.* » La Chine rappelle qu'elle ne s'immisce jamais dans les affaires intérieures des pays avec lesquels elle coopère.

**15/11 - Les mystères de l'influence russe sur la présidentielle.** *Jeune Afrique* rapporte des révélations publiées par le *New York Times* sur le rôle joué par la Russie lors de la présidentielle. Le journal explique

comment Moscou aurait tenté d'influer sur le processus électoral, soutenant d'abord la campagne de Hery Rajaonarimampianina avant de tenter un repositionnement en faveur d'Andry Rajoelina. Cette opération aurait été décidée lors d'une rencontre à Moscou entre Vladimir Poutine et Hery Rajaonarimampianina, plusieurs mois avant les élections. Yevgeny Prigozhin, homme d'affaires proche de Vladimir Poutine, assistait à la réunion. Inculpé aux États-Unis pour des soupçons d'ingérence lors la campagne présidentielle de 2016, contre Hillary Clinton et en faveur de Donald Trump, ce dernier se serait fixé la mission de faire gagner le président sortant. Parmi les éléments compromettants, l'existence d'une lettre rédigée par Hery Rajaonarimampianina, adressée à un intermédiaire russe. Le président aurait demandé à la Russie de l'aider « à résister aux tentatives des institutions internationales de s'immiscer » dans les élections. L'UE, qui avait dépêché une mission pour observer les élections, était sans doute visée. Les Russes ont lancé une campagne sur les réseaux sociaux et incité des candidats de faible envergure à se présenter pour diviser l'opposition. Dès le mois d'août 2018, Prigozhin et ses proches auraient organisé un forum rassemblant les petits candidats sur le thème « Madagascar et les pays d'Afrique : l'image du futur », où il était notamment question de « l'héritage colonial de Madagascar ». Présent au forum, le chef de la secte Apokalipsy, le pasteur Mailhol, a reconnu avoir été approché par des Russes.

**14/11 - La 1<sup>e</sup> réunion de la commission mixte sur les îles Eparses se tiendra au palais d'Andafiavaratra**, un lieu haut en symbole : c'est dans ce palais qu'a été signée la déclaration du retour à l'indépendance de Madagascar. Christian Ntsay, premier ministre et ministre des affaires étrangères, conduira la délégation malgache, composée de quatre personnalités de haut niveau avec en tête le professeur Raymond Ranjeva, juriste, ancien vice-président de la Cour internationale de justice, président de l'Académie malgache qui a été chef de file de l'équipe ayant plaidé avec succès pour la rétrocession des îles Eparses devant les instances onusiennes en 1979. Un autre expert en droit international, le Dr Djacoba Liva Tehindrazanarivelo, sera de la partie. Madagascar a sélectionné en outre le vice-amiral Louis Antoine de Padoue Ranaivoseheno, secrétaire général du ministère de la défense nationale, et le capitaine de vaisseau Jean Edmond Radrianantenaina, directeur général de l'Agence portuaire maritime et fluvial, ancien directeur du Centre régional de fusion d'informations maritimes (CRFIM), organe plurinational chargé de la surveillance de la circulation maritime dans la zone Sud de l'océan Indien. La partie française sera conduite par Marcel Escure, ambassadeur chargé de la coopération régionale dans l'océan Indien. Trois responsables du ministère français des affaires étrangères accompagneront Marcel Escure : Rémi Maréchaux, Arnaud Suquet, et Didier Ortolland. Le chef de service à la sous-direction des affaires juridiques et institutionnelles au ministère français des outre-mer, Jean-Pierre Balcou, est également du déplacement. L'ambassadeur de France, Christophe Bouchard, complètera la délégation.

Les deux parties ont convenu de trancher sur le sujet avant le 26 juin 2020, jour du 60<sup>e</sup> anniversaire du retour à l'indépendance de Madagascar. L'Etat appelle à la cohésion nationale. Les habitants des quartiers proches du palais d'Andafiavaratra et de la ville haute sont invités à hisser le drapeau national lors de la séance d'ouverture, le 18 novembre.

**19/11 - Iles Eparses : à l'issue de la première session de la Commission mixte Madagascar et la France ont acté l'existence d'un différend sur la question de souveraineté.** Pour Madagascar, le différend porte sur le processus de décolonisation inachevée du pays, conformément au droit international. De son côté, le chef de la délégation française a présenté les éléments fondant les bases juridiques et la licéité de la souveraineté française sur ces îles, conformément au droit international. Dans l'attente du règlement de ce différend, le chef de la délégation française a présenté les propositions de la France en faveur de perspectives communes de développement dans cette zone dont la délégation malagasy a pris acte. Il pourrait s'agir d'une cogestion des îles, conformément aux souhaits des présidents des deux pays qui ont abordé en premier le sujet au mois de mai lors d'une visite officielle d'Andry Rajoelina en France mais combattue par une grande partie de l'opinion malgache. Durant la rencontre qui a duré plus de 5 heures, un mouvement de protestation contre la cogestion s'est tenu à l'extérieur du palais d'Andafiavaratra. Plusieurs personnalités ont pris part à la manifestation. Les deux parties se sont engagées à poursuivre le dialogue et à se retrouver à Paris pour une prochaine session, dont la date n'a pas encore été arrêtée.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**05/11 - Madagascar a participé au premier forum international des droits de l'homme et au quatrième dialogue judiciaire africain** qui se sont tenus à Kampala, sous l'égide de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. La rencontre s'est déroulée sur le thème « *Faire face aux problèmes contemporains des droits de l'homme : le rôle du pouvoir judiciaire en Afrique.* » Jean-Eric Rakotoarisoa, président de la HCC et Andriamanakiandrianina Rajaona, premier président de la Cour suprême, ont représenté la Grande île lors de ce double événement dont l'objectif était d'identifier les principaux problèmes des droits de l'homme auxquels l'Afrique est confrontée et le rôle que le pouvoir judiciaire pourrait jouer pour y faire face. Parmi les thèmes abordés : la question des déplacés internes et des réfugiés, le droit à la nationalité et le problème de

l'apatridie, les contentieux électoraux et les droits de l'homme, le terrorisme et la protection des droits de l'homme, le développement et les droits des peuples autochtones.

**15/11 - Madagascar est l'un des 14 Etats à avoir été examiné par le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU) au cours de sa session qui se tient à Genève du 4 au 15 novembre**<sup>2</sup>. Il s'agit d'un processus qui consiste à passer en revue périodiquement les réalisations de l'ensemble des 193 États de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme<sup>3</sup>. Le premier et le second EPU de Madagascar ont eu lieu en février 2010 et novembre 2014. Amnesty international ainsi que d'autres ONG de défense des droits humains, ont participé aux travaux préparatoires et remis des contributions. Un document synthétise ces contributions<sup>4</sup>.

La France a salué les avancées des droits de l'homme à Madagascar, notamment en matière de liberté d'expression, de lutte contre l'exploitation des êtres humains ainsi qu'à travers l'adoption d'une Commission indépendante des droits de l'homme. La France recommande aux autorités malgaches : d'accélérer le processus de révision de la loi 2008-008 afin que la pénalisation de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants soit en conformité avec les normes internationales ; de renforcer les droits des filles et des femmes par la lutte contre les mariages précoces, l'aide à la scolarisation et la légalisation de l'avortement en toutes circonstances. Veiller à ce que les femmes et les filles qui recourent à l'avortement, ainsi que les médecins les pratiquant, ne fassent pas l'objet de sanctions ; de réformer le système pénitentiaire pour assurer de meilleures conditions de détention, en particulier des enfants, éviter les détentions préventives de long terme et proscrire les exécutions extrajudiciaires ; de libérer l'ensemble des personnes détenues uniquement pour avoir exercé leur droit d'expression, d'opinion, d'association et de réunion.

**20/11 - Dix-neuf exécutions sommaires entre 2017 et 2018, selon le résumé des communications des parties prenantes à l'EPU concernant Madagascar** qui vient de se tenir aux Nations unies, à Genève. Le décompte a été effectué par la CNIDH. D'autres abus impliquant les forces de sécurité et relevant de violations récurrentes des droits humains ont également été relevés. Malgré la mise en œuvre de la Réforme de la sécurité, la poursuite des éléments de la police et de la gendarmerie qui se livrent à des exactions demeure difficile. Les procédures préalables aux poursuites favorisent le corporatisme et la culture d'impunité. La Commission recommande de réformer la législation relative aux forces de sécurité, de désigner une entité indépendante pour mener les enquêtes contre tout agent des forces de sécurité, ouvrir systématiquement une enquête indépendante et impartiale dans tous les cas d'exécution sommaire. Rejoignant le constat d'Amnesty International, la CNIDH a fait part de ses préoccupations concernant la dégradation des conditions de détention. Elle pointe enfin du doigt la corruption généralisée qui incite à la multiplication des actes de vindictes populaires.

**22/11 - Dans un communiqué, Amnesty international déclare que les conclusions de l'EPU doivent être suivies de mesures concrètes**<sup>5</sup>. Madagascar a accepté 163 recommandations, notamment celles portant sur la nécessité d'améliorer les conditions carcérales, de mettre fin au recours excessif et abusif à la détention provisoire prolongée et de renforcer le système judiciaire national. Il a aussi accepté des recommandations l'invitant à promouvoir la liberté de réunion pacifique et à lutter contre l'impunité dont jouissent la police et les forces de sécurité pour l'usage excessif de la force et pour la perpétuation d'actes de torture et de mauvais traitements. Le gouvernement a accepté une recommandation portant sur le droit des femmes et des jeunes filles à avoir accès à des services d'information et d'éducation sur la santé sexuelle et reproductive, y compris l'éducation complète à la sexualité. Mais il a rejeté la recommandation l'invitant à dépénaliser l'avortement en toutes circonstances. Il a aussi rejeté dix autres recommandations, dont certaines portaient sur l'amélioration des moyens disponibles pour protéger les droits humains des femmes, des enfants et des minorités, y compris les personnes LBGTI. Au total, 11 recommandations ont été rejetées, 29 vont être plus amplement considérées d'ici la prochaine session du Conseil des droits de l'homme, en mars.

**15/11 - La Conférence des évêques s'alarme de la situation de l'environnement et de la détérioration du niveau et des conditions de vie de la population.** « *Des changements s'imposent* », affirment les évêques dans leur missive. « *Les feux de brousse ne s'arrêtent jamais. Le pillage des richesses naturelles est patent. Il ne s'agit plus d'appropriation mais d'accaparement. Cela se répercute sur le climat qui change profondément. L'eau se tarit*, déplorent-ils. *La destruction de notre environnement abasourdit les étrangers. La faune et la flore disparaissent à cause de l'exploitation et l'exportation illicite vers l'étranger. Tout le monde doit accepter [le constat] que notre environnement est en train de périliter. (...) Chaque personne doit bénéficier de son droit de vivre dans un environnement digne* », martèlent-ils. Et de poursuivre : « *Les habitations sont précaires. Les familles s'entassent dans les 'trano bongo' dans le milieu rural. L'alimentation et l'eau*

<sup>2</sup> Rapport national présenté au Conseil des droits de l'homme (25 p.) : <https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/34/MDG/1>

Annexes : <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/MGIIndex.aspx>

Compilation des informations des Nations unies (13 p.) : <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/MGIIndex.aspx>

<sup>3</sup> Qu'est-ce que l'Examen périodique universel ? - <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/BasicFacts.aspx>

<sup>4</sup> Résumé des communications des parties prenantes (14 p.) : <https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/34/MDG/3>

<sup>5</sup> Cf ; Blog Justmad - <https://p4.storage.canalblog.com/46/25/448497/125275387.pdf>

potable sont insuffisants dans de nombreux endroits. Les personnes âgées ne bénéficient pas de soins nécessaires. Les pensions de retraite ne sont pas versées régulièrement. Les démunis s'appauvrissent. ». Les évêques dénoncent la persistance de la corruption, notamment dans le secteur de la justice, des domaines, des douanes et des centres de santé. L'éducation doit être priorisée, le contenu des programmes scolaires repensé. Les diplômés doivent être dispersés à travers toute l'île et non être concentrés dans la capitale.

## ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

**09/11 - Sécurité - Réunion des acteurs du programme de consolidation de la paix.** La 2e phase du programme de consolidation de la paix à Madagascar s'est tenue sous la houlette de Christian Ntsay et de la coordinatrice de Nations unies, Violet Kakyomya, avec le concours des partenaires techniques et financiers. Les points qui ont été traités portent sur l'appui à une gouvernance démocratique incluant la lutte contre la corruption et le renforcement de la justice ; le maintien des actions en faveur du Sud (mise en place d'une sécurité et d'une justice plus proche de la population, renforcement des mécanismes de prévention des conflits locaux) ; prévention de la violence, de la délinquance juvénile et de la sécurité dans les régions Diana et Sava. Le chef de gouvernement a rappelé les efforts engagés par l'Etat : dotation en équipement des forces de l'ordre, mise en place des aires de repos sécurisées sur les routes nationales, mise en place de bases opérationnelles avancées dans les Zones rurales prioritaires de sécurité (ZRPS). Christian Ntsay a indiqué que la décision de suspendre le projet Base Toliara répond au souci de recherche de compromis avec les populations impactées qui ne perçoivent pas clairement les retombées positives du projet. Restaurer la paix et la sécurité publique dans de brefs délais, tel est l'un des défis à relever dans le cadre du plan Emergence de Madagascar, a mis en avant premier ministre. Le « *Fonds de réconciliation et de paix* » a déjà bénéficié d'un financement de 11 millions de dollars. La prochaine phase qui couvrira la période 2020-2022 disposera d'un financement de 7,5 millions.

**23/11 - Lutte contre les dahalo : des commandos s'entraînent avec de l'artillerie lourde.** Deux corps de l'armée bénéficient d'une initiation à l'utilisation de matériels de combat nouvellement livrés. Plusieurs types d'armes, dont des véhicules blindés, ont été déployés durant cet exercice. Les militaires interviennent notamment dans les Zones rurales prioritaires de sécurité (ZRPS). Ils collaborent étroitement avec la police et la gendarmerie qui exercent la fonction de police judiciaire, pour la légalité de leurs actions, rappelle *Midi*.

**19/11 - Armés de fusils de chasse, plus d'une cinquantaine de dahalo ont brûlé des maisons à Tsaratanàna et dérobé un troupeau.** Deux d'entre eux ont été abattus par les forces mixtes au cours d'une opération de poursuite, deux jours plus tard. Les dahalo rescapés ont renoncé à leur butin et abandonné sur les lieux de l'accrochage les dépouilles de leurs compagnons tombés sous les balles des gendarmes et des militaires.

**05/11 - Ikalalao Ambohimahasoà : un gendarme abat une jeune femme avec son arme. Elle était accusée de complicité avec des dahalo.** Le commandant de la circonscription de gendarmerie de Fianarantsoa a expliqué que le bourreau avait été arrêté et désarmé. Il a été placé en garde à vue. Selon des sources locales, au cours de l'enquête la victime aurait été forcée de s'agenouiller avant d'être fusillée en pleine tête. Un témoin a raconté que la jeune femme et des proches avaient conduit des dahalo à une mine d'or où un jeune homme avait été mortellement agressé. La scène ayant conduit à l'exécution sommaire de la jeune fille n'était pas passée inaperçue. Un certain nombre de villageois y ont assisté car elle s'est produite dans la rue, tout près du bureau de la commune. Selon *Les Nouvelles*, le gendarme était en état d'ébriété. Un collègue aurait tenté en vain de le ramener à la raison. Au départ, trois jeunes filles dont deux mineurs, avaient été convoquées à la gendarmerie pour enquête.

**08/11 - Déféré pour l'exécution sommaire de la jeune femme de 19 ans à Ikalalao, le gendarme a été placé en détention préventive** et sera présenté au parquet de Fianarantsoa. Ce sous-officier est le 69e gendarme jeté en prison depuis le début de l'année.

**28/11 - Attaque armée doublée de meurtre dans la nuit de 19 novembre sur la RN°7, à lavoloha : trois sous-officiers, un ex-gendarme et quatre civils incarcérés.** Un caporal et un autre civil sont en fuite. Le gang roulait à bord de deux 4x4. Il a suivi depuis Antsirabe un camion transportant 824 cartons de cigarettes à distribuer dans la capitale. Les malfaiteurs ont immobilisé le poids lourd. Ils ont abattu le chauffeur et empoisonné l'aide-chauffeur et le convoyeur puis ils ont jeté le corps du conducteur dans un canal. La bande avait fait usage d'un pistolet Makarov appartenant à l'un des militaires. « *La gendarmerie est actuellement en pleine opération d'éradication des attaques sur les axes* », a indiqué le commandant de la circonscription interrégionale de gendarmerie.

**08/11 - Lapidation pour meurtre conjugal à Kiraonimena (district de Fenoarivobe).** Après avoir tué à l'arme blanche son ex-compagne, un homme a été lynché publiquement par le fokonolona. Des jets de galets

l'ont frappé en pleine tête. Alertée de ce double meurtre, la brigade de gendarmerie a dépêché des éléments sur les lieux pour faire un constat et ouvrir une enquête.

**09/11 - Antsohihy - Un prévenu sur le point d'être incarcéré pour un meurtre lynché à mort par une vingtaine d'individus venus régler leurs comptes.** La victime se trouvait déjà dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire quand la troupe a fait intrusion pour la faire sortir de force. Elle a été massacrée une fois à l'extérieur, lapidée et démembrée avec une machette. Cinq des bourreaux ont été identifiés et chassés du village. Leurs coauteurs se sont évanouis dans la nature. Originaire du district de Befandriana Nord, la victime du lynchage avait été suivie jusqu'à son lieu de détention par la famille de la victime du meurtre et la commission de sécurité villageoise Besaboha qui fait l'objet de nombreuses plaintes de la population, soumise à ses exactions.

**22/11 - Le commissariat central de Sainte-Marie incendié par une foule en furie à la recherche d'un présumé meurtrier et violeur d'une femme,** après avoir entendu sur une radio locale que le présumé coupable y avait été placé en garde à vue. Ce nouveau cas de vindicte populaire survient plus d'un après le meurtre de trois policiers à Fénériver Est, dans cette même région Analanjirofo. Le gouvernement a dépêché sur place le ministre de l'intérieur, Tinaharivelo Razafimahefa.

**12/11 - Ambanja - Un opérateur de vanille a été retrouvé mort au commissariat. La police évoque un suicide. La famille demande une enquête approfondie.** « *Son enquêteur lui a fait lire son procès-verbal pendant qu'il serait allé rendre compte à son supérieur. En revenant, il l'a retrouvé mort ensanglanté et, à première vue, poignardé* », d'après la police. La victime avait été conduite à l'hôpital mais en vain. « *La dépouille n'a pas été autopsiée. Son PV n'a pas non plus été signé. Pour nous, il est impossible qu'il se soit suicidé* », affirme la famille qui s'étonne que le couteau retrouvé sur lui ait été confisqué.

**16/11 - A Fotadalina, district d'Ambohimahaso, le comportement de militaires de passage inspire la crainte de la population.** Des hommes ont quitté les lieux, craignant d'être arrêtés ou rackettés. Les habitants ont encore présent à l'esprit l'arrestation au mois de mai de deux individus dont les dépouilles ont été retrouvées dans un cours d'eau où des militaires les avaient jetés après les avoir torturés. Quatre militaires armés de Kalachnikovs ont tiré des coups de semonce et ont fait exploser l'une de leurs armes tout près de l'oreille du suspect qu'ils avaient roué de coups. Accompagnés par deux membres d'une milice villageoise, ils s'en sont pris aux personnes qui ont des différends avec ces derniers. La gendarmerie affirme ne pas être informée du passage sur les lieux de ces militaires.

**18/11 - Kidnapping à Betroka : une jeune fille enlevée et relâchée après paiement d'une rançon des 2,3 millions Ar.** « *Face à la réduction du nombre de bœufs dans la partie sud de l'île, les bandits de grand chemin changent depuis ces derniers temps de tactique pour rentabiliser leur forfait. Ils optent pour la prise d'otages* », écrit *Midi*. La jeune fille de 16 ans a été enlevée par une bande de dahalo armés. Ses proches sont entrés en contact avec les ravisseurs pour négocier sa libération.

**22/11 - Les rapt contre rançon font rage dans certaines communes du district d'Amboasary-Sud.** Tout récemment, les ravisseurs s'en sont pris à la sœur d'un opérateur économique très connu. La victime est mariée à un adjudant-chef de l'état-major de la gendarmerie de la région Anosy. Estimant que sa famille pourrait être en mesure de verser une forte rançon ainsi que des têtes de bovidés, les ravisseurs s'en sont pris à cette femme qui circulait sans protection. Les kidnappeurs sont entrés en contact avec la famille. Une somme de 2,6 millions ainsi que trois zébus ont été versés, permettant la remise en liberté de la captive. Il est courant que les ravisseurs menacent les familles de tuer les otages si ceux-ci préviennent les autorités et les forces de défense et de sécurité. La gendarmerie est ainsi souvent mise à l'écart par les proches, note *L'Express*.

**26/11 - Miarinarivo : saisie de 30 kg d'ossements humains.** Un sexagénaire accusé de ce trafic a été placé sous mandat de dépôt. Il recherchait des acheteurs, ce qui a poussé un informateur à alerter les forces de l'ordre. Le prévenu a refusé d'indiquer d'où venaient ces os longs. Les profanations de caveaux ont connu une recrudescence ces derniers temps dans le district. On ignore toujours l'usage qui est fait de ces ossements.

## ► Justice

**02/11 - Haute cour de justice (HCJ) : l'élection des représentants des députés reportée à une date ultérieure.** Aucune candidature n'a encore été déposée et les modalités d'élection ne sont pas encore connues. A noter que la HCJ ne peut se saisir d'un dossier sans l'aval de l'Assemblée nationale. Deux dossiers attendent la décision des parlementaires avant de pouvoir être instruits par la HCJ.



**22/11 - L'effectif de la HCJ étant incomplet, les dossiers transmis par le Bianco concernant des affaires de détournement de biens publics par des anciens membres du gouvernement sont en stand-by.** Les deux représentants de l'Assemblée nationale au sein de la HCJ n'ont pas encore été nommés. A cela s'ajoutent les insuffisances de moyens financiers et de ressources humaines, déplore le directeur général du Bianco, Laza Andrianirina qui rappelle que la lourdeur et la complexité des procédures rendront en tout état de cause difficile la poursuite des hauts responsables du pays devant cette instance.

**12/11 - Trois anciens ministres se trouvent impliqués dans des affaires de détournements de fonds. Après les enquêtes menées par le Bianco, leurs dossiers ont été transmis à la HCJ.** Le premier dossier concerne un ancien ministre des travaux publics de la Transition (2012 - 2014) qui est devenu plus tard sénateur. Ce dernier aurait reçu un versement suspect sur son compte bancaire personnel par cinq entreprises attributaires d'un marché public pour une somme de plus de 700 millions Ar. La 2e affaire met en cause un ancien ministre des postes et de la télécommunication sous la présidence Rajaonarimampianina qui serait parti en France depuis plusieurs mois. Plus de 5,9 milliards auraient été détournés dans le cadre d'un marché fictif de matériels informatiques pour son ministère. Le 3e dossier concerne le détournement d'une somme de plus d'un milliard pour l'achat en 2018 de fournitures destinées au ministère de la population. L'ancien ministre HVM est frappé d'un arrêté d'interdiction de sortie du territoire. Les informations obtenues laissent croire qu'aucun marché public n'a été lancé et qu'aucune livraison de fournitures n'a été opérée. La HCJ devra ainsi se pencher sur ces nouveaux dossiers, en sus des 14 autres reçus depuis sa mise en place. *Tribune* rappelle que la procédure au niveau de la HCJ est complexe. Pour que des ministres ou des parlementaires soient traduits devant la HCJ, il faut que la requête soit déclarée recevable par le procureur général de la Cour suprême, que cette requête soit ensuite transmise à l'Assemblée nationale, que la majorité des députés adoptent une résolution de mise en accusation avant qu'une chambre d'instruction créée auprès de la HCJ n'entre en action.

Jusqu'ici les accusations de malversations financières à l'encontre d'anciennes hautes personnalités politiques n'ont pas abouti à des poursuites. Pour rappel, un dossier concernant l'ancien premier ministre Olivier Mahafaly a été déclaré irrecevable par l'Assemblée nationale. Le dossier porte sur des subventions exceptionnelles accordées pour lesquelles la femme d'affaire Claudine Razaimamonjy est toujours incarcérée. Il en va de même pour le cas de la vente de la villa Elisabeth dans laquelle le nom d'un ancien ministre a été cité. Un ancien haut fonctionnaire devenu député est actuellement en prison pour cette affaire. Il y a quelques mois, le SeFaFi avait dénoncé une justice à deux vitesses et réclamé la suppression de la HCJ.

**13/11 - Cinq anciens ministres au seuil de la HCJ.** Selon le procureur général près de la Cour suprême qui tient le parquet de la HCJ, cinq dossiers concernant d'anciens membres du gouvernement ont été déposés au bureau permanent de l'Assemblée « *il y a environ un mois* ». Tenu par le secret de l'instruction et le principe de la présomption d'innocence, il n'a pas révélé l'identité des personnes mises en cause. Ces cinq dossiers devraient donc s'ajouter aux trois qui sont entre les mains de la HCJ. Depuis sa mise en place en juin 2018, la Cour a reçu quinze dossiers. Quatre affaires n'ont pas rempli les critères de recevabilité et trois ont été classées sans suite par l'Assemblée. Le traitement de ces cinq dossiers ne figure pas encore à son ordre du jour. « *Nous n'avons pas encore élu nos deux représentants au sein de la HCJ, C'est tout ce que je peux dire sur ce sujet* », explique Christine Razanamahaso, présidente de l'Assemblée. Ainsi, la création d'une commission d'enquête comme la loi le dispose doit attendre le retour des députés, tous partis en campagne pour les municipales.

**07/11 - Huit magistrats traduits devant le conseil de discipline du CSM.** « *Non à l'impunité et au corporatisme* », a lancé. Angelo Ranadiason, secrétaire général par intérim, reprenant les propos tenus devant le CSM au mois d'août par Andry Rajoelina. « *La loi ne me permet cependant pas de parler du détail de ces dossiers* », a-t-il précisé. Le texte portant statut de la magistrature prévoit que « *tout manquement par un magistrat au devoir de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité, ainsi que toute violation grossière équipollent au dol des dispositions légales constitue une faute disciplinaire* ». La loi organique relative au CSM prévoit qu'il est garant de la bonne application du code de déontologie des magistrats et de toute autre règle déontologique touchant à la profession. Le chef de l'Etat avait incité le CSM à jouer pleinement son rôle d'organe disciplinaire et d'appliquer la culture d'excellence. « *Primez ce qui font correctement leur travail, mais surtout osez sanctionner les déviants* », avait-il déclaré.

**11/11 - Plus d'un an après sa suspension l'ancienne présidente du SMM a été révoquée.** Tout comme sept autres magistrats, son cas a été soumis au conseil de discipline du CSM. Le 30 octobre 2018, Fanirisoa Ernaivo, candidate à la présidentielle, avait lancé de violentes invectives à l'encontre des forces de l'ordre venues encadrer le meeting organisé par un collectif de candidats. Le gouvernement, tout comme le CSM, avait condamné ses propos. Fanirisoa Ernaivo a répondu que la décision du conseil de discipline est irrégulière et a une connotation politique. Il ne lui aurait pas été donné la possibilité de présenter sa défense et elle affirme ne pas avoir reçu notification de la décision, dont elle aurait eu connaissance via les réseaux sociaux. L'étude de son cas aurait dû être réglé dans un délai de six mois selon la décision de sa suspension, autre argument

avancé pour contester la révocation. « *Passé ce délai, la sanction devient caduque* », affirme-t-elle. L'ex-magistrate envisage de déposer un recours, engageant ainsi un nouveau bras de fer avec le pouvoir au sein duquel se trouvent beaucoup de ses anciens amis et collaborateurs, à l'instar de la ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrazafy, ou encore du ministre de la justice, son ancien collaborateur au tribunal d'Antananarivo. D'après Fanirisoa Ernaivo, le traitement de son dossier au niveau du CSM s'est accéléré suite à ses déclarations sur l'affaire Tana- Masoandro. « *Je n'ai fait aucune déclaration politique sur cette affaire. En tant que juriste, j'ai tout simplement essayé d'expliquer ce que dit la loi sur la procédure d'expropriation, a-t-elle précisé. D'après les informations que j'ai eues, le CSM a statué sur mon cas à partir d'une pétition signée par des députés pro-régime. Pour moi, il y a une violation du principe de séparation des pouvoirs* ».

**12/11 - Cinq magistrats ont été sanctionnés par le conseil de discipline du CFM.** Ils ont été inculpés de fausse interprétation de textes, de consommation d'alcool dans une boîte de nuit, d'escroquerie et de mauvais comportement. « *Aucun des cinq magistrats qui ont comparu n'a été accusé de corruption* », a précisé le président du SMM, Clément Jaona. Des sanctions seront prises, qui vont de l'avertissement au rabaissement de grade ou à la rétrogradation, en passant par la radiation du tableau d'avancement. « *Le conseil de discipline a statué par défaut sur le cas des trois autres magistrats dont Mme Fanirisoa Ernaivo à qui la plus lourde sanction de révocation a été infligée* », a expliqué Clément Jaona pour qui, s'agissant de cette dernière, « *le droit de la défense n'a pas été respecté. Le conseil de discipline a statué sur son cas en son absence. La procédure a donc été entachée d'un vice* », a-t-il affirmé. Fanirisoa Ernaivo est invitée à saisir le Conseil d'Etat pour demander un sursis à exécution et l'annulation de la décision. Selon ses dires, l'ancienne présidente du SMM suit actuellement une formation à l'ENA, en France. « *Le principe du contradictoire n'a pas été respecté. Et le secret des délibérations a été violé* », a-t-elle réitéré.

**13/11 - Situation des députés incarcérés : risque d'ingérence de l'Assemblée nationale dans les affaires de la justice.** Une résolution favorable à la libération des deux députés incarcérés est sur le point d'être adoptée, suite à la mise en place d'une commission chargée de « *l'examen des demandes de suspension de la détention, des mesures privatives et restrictives de liberté ou de la poursuite d'un député.* » La commission s'est penchée sur le cas de Hasimpirenena Rasolomampionona, député de Fandriana, et de Ludovic Raveloson, élu à Mahabo. Les mesures judiciaires prises à l'encontre de ces députés nouvellement élus ont été prises avant le début de la campagne des législatives. Pour le président du SMM, Clément Jaona, « *si les deux députés croupissent actuellement en prison, c'est suite à des décisions de justice. Ils ne peuvent donc s'en sortir que par des décisions de justice.* » En adoptant la résolution, l'Assemblée risque donc de s'ingérer dans les affaires de la justice et de violer le principe de séparation des pouvoirs, fait valoir *Midi*.

**15/11 - Rivo Rakotovo, président du Sénat, redoute un ciblage politique des poursuites engagées contre d'anciens ministres de l'ex-parti au pouvoir, le HVM.** « *Pour dissiper les doutes et éviter que les actions ne soient réduites qu'à d'éventuelles chasses aux sorcières, il ne faudrait pas restreindre les poursuites à une période déterminée* », a-t-il déclaré.

**30/11 - En séance plénière de l'Assemblée, les 45 députés présents proposent la suspension de la détention des députés de Fandriana et de Mahabo,** conformément à la résolution adoptée par la commission de levée de l'immunité parlementaire nouvellement créée. Les députés subodorent que leur arrestation répondait à des objectifs politiques. Hasimpirenena Rasolomampionona et Ludovic Raveloson ont respectivement été mis en cause dans l'affaire de la vente de la villa Elisabeth à Ivandry, une affaire qui remonte à 2014, et dans un dossier d'abus de pouvoir, de trafic de bois de rose et de meurtre qui remonte à 2017. Ils ont été jetés en prison juste avant le début de la campagne pour les législatives, au mois de mai. Malgré tout, ils ont été élus députés, sans pouvoir siéger. D'après sa défense, Hasimpirenena Rasolomampionona n'aurait fait que suivre les ordres de son supérieur, le ministre de l'aménagement du territoire de l'époque, Julien Reboza, qui n'a pourtant pas été inquiété puisque relevant de la HCJ. Quant à Ludovic Raveloson, il avait été condamné en 2017 alors qu'il bénéficiait de l'immunité parlementaire. La sentence a été appliquée après la dissolution de l'Assemblée et avant les élections de nouveaux députés. Pour les avocats de deux députés, ces affaires doivent également être portées au niveau du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDD) et de la CNIDH.

**23/11 - Le garde des sceaux s'insurge contre les ingérences dans les affaires judiciaires.** « *Tous les efforts faits sont dans l'optique de renforcer l'Etat de droit. Le respect strict de l'indépendance de la justice est la garantie pour y parvenir* », peut-on lire dans une communication publiée sur la page Facebook du ministère de la justice. *L'Express* note que c'est la troisième fois que Jacques Randrianasolo donne de la voix pour fustiger les interventions et ingérences dans les affaires judiciaires. L'indépendance des magistrats dans l'exercice de leur fonction est régulièrement remise en cause par les immixtions de personnes issues des institutions parlementaires ou exécutives. Le ministre a même dénoncé des tentatives d'empêcher l'exécution de décisions de justice. Le garde des sceaux « *a donné l'ordre d'engager des poursuites contre quiconque s'adonne à ces démarches illicites* », ajoute la communication.

## ► Conditions carcérales

**02/11 - Andry Rajoelina a effectué une longue visite à la maison centrale d'Antanimora, accompagné par le ministre de la justice Jacques Randrianasolo.** Alors que sa capacité normale d'accueil est de 800 détenus, 4 357 se trouvent actuellement incarcérés dans cet établissement. 2 462 d'entre eux n'ont pas encore été jugés. Andry Rajoelina a ordonné l'accélération du traitement des dossiers de ces détenus d'ici le 15 décembre. Il a également confirmé qu'une mesure de réduction de peine, voire de grâce était en préparation. Six détenus ont déjà été graciés le 31 octobre, dont un homme détenu sans jugement depuis 34 ans et deux jeunes garçons incarcérés pour une affaire de vol de poisson. Un troisième n'avait plus qu'un mois à purger sur les 18 mois de sa peine à cause d'un vol de récolte sur pied.

La construction de nouvelles infrastructures carcérales a également été confirmée. Autre annonce : l'organisation de formations professionnelles destinées à faciliter la réinsertion des détenus. L'équipement des agents pénitenciers sera amélioré, les agents les plus méritants bénéficieront de primes et des recrutements seront effectués. Le chef de l'Etat a mis en garde les agents pénitenciers qui se livrent à la corruption. « *Cesser de soutirer de l'argent aux proches des détenus pour autoriser les visites. Je sais que cela existe* », a-t-il lancé. Cette visite est la seconde effectuée par Andry Rajoelina après celle de Fianarantsoa. En 60 ans d'indépendance, aucun président de la République n'avait visité la prison d'Antanimora. La visite présidentielle a été partiellement retransmise sur les réseaux sociaux. *L'Express* rappelle la campagne menée actuellement par Amnesty International sur cette question des conditions de détention et évoque dans son éditto une « *horreur judiciaire*. »<sup>6</sup>

Selon *Tribune*, Andry Rajoelina envisagerait de se rendre dans les diverses juridictions pour s'enquérir de la situation comme il l'a fait à la maison centrale d'Antanimora.

**Sur les 99 mineurs détenus à Antanimora, 85, dont le cadet n'a que 15 ans, sont en détention préventive.** Inculpés essentiellement de vol ou de viol, la majorité d'entre eux sont des « *enfants des rues* ». Les associations « *Bethleem* » et « *Grandir dignement* » ainsi que des éducateurs spécialisés de l'administration pénitentiaire, leur délivrent une éducation conforme aux programmes officiels du ministère de l'éducation.

**04/11 - Réinsertion sociale des détenus : les infrastructures font défaut, et ce malgré le recrutement d'une quarantaine d'éducateurs spécialisés et d'encadreurs chaque année.** A la maison centrale d'Antanimora, par exemple, une dizaine d'agents pénitentiaires s'occupent de la réinsertion sociale des 4 300 détenus, soit un éducateur pour 430 prisonniers. Or, « *d'après la norme internationale, au moins un éducateur spécialisé prend en charge 250 détenus* », souligne un responsable de l'administration pénitentiaire. Ces éducateurs ne disposent d'aucun espace dédié à leurs activités. L'objectif est également de **rendre les prisons productives** dans le but, non seulement d'alléger les charges de l'Etat, mais également de faciliter la réinsertion sociale des détenus.

**05/11 - Le ministère de la justice s'organise pour multiplier les audiences extraordinaires et les audiences foraines.** Salohy Rakotonrajery, directeur général de l'administration des juridictions, des études et de la réforme, rappelle que les magistrats peuvent, à titre exceptionnel, modifier l'organisation mise en place au début de chaque année pour répondre aux objectifs fixés par le président de la République. Les prévenus en attente d'un premier jugement seront prioritaires.

**06/11 - Les chefs d'établissement pénitentiaires commencent à recevoir plus de demandes de libération conditionnelle de détenus condamnés, conformément aux souhaits exprimés par le chef de l'Etat.** La lourdeur administrative est l'une des raisons qui peut expliquer la réticence des détenus à faire une demande de libération conditionnelle. Les démarches peuvent prendre plusieurs mois, jusqu'à plusieurs années dans certains cas.

**06/11 - Amnesty International se félicite de la visite effectuée par Andry Rajoelina à la prison d'Antanimora le 31 octobre<sup>7</sup>.** À cette occasion, le président a dénoncé les conditions carcérales inhumaines, le surpeuplement des prisons et le recours excessif à la détention préventive. Andry Rajoelina, accompagné par le ministre de la justice et la première dame Mialy Rajoelina, a reconnu que les droits humains et les normes internationales n'étaient pas respectés dans les prisons du pays.

**30/11 - Maison centrale d'Antanimora : le taux de prévenus descend à 44,6 %**, a révélé la procureure de la République près du tribunal de première instance, Odette Balisama Razafintsoa. Il était de 61 % lors de la

<sup>6</sup> <https://lexpress.mg/02/11/2019/horreur-judiciaire/>

<sup>7</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/19/42/448497/125129312.pdf>

visite du chef de l'Etat. Les efforts déployés pour multiplier les audiences ont porté leurs fruits. D'autres mesures comme les peines alternatives et l'accélération des procédures dans le traitement des dossiers ont contribué également à améliorer la situation. Conformément à l'annonce du ministre de la justice, les prévenus enregistrés à la date du 31 octobre comparaitront devant la barre avant le 15 décembre. La procureure déplore toutefois la mauvaise foi des bénéficiaires d'une peine alternative : la majorité d'entre eux ne respectent pas le pointage hebdomadaire exigé.

**08/11 - Les membres du CSM ont été convoqués par le chef de l'Etat. Il a interpellé les hauts responsables de la justice**, dirigés par le ministre Jacques Randrianasolo, pour exiger, conformément à son « *Veli-rano* » n°3, une amélioration du fonctionnement de la justice et le respect des droits de l'homme. Il s'agissait de son second face-à-face avec les magistrats, après celui qui a eu lieu le 8 août. « *La lutte contre la corruption et l'amélioration des conditions carcérales sont très importantes. C'est dans ces domaines précis que le changement doit être opéré* », a-t-il soutenu. Le ministre a reconnu l'existence de dysfonctionnements et condamné le comportement de certains magistrats habitués à enfreindre la loi et la discipline. « *Il faut instaurer une justice équitable et impartiale afin de regagner la confiance de la population* », a poursuivi le président. Et ce, afin de mettre fin aux vindictes populaires, devenues courantes. Il a de nouveau encouragé le ministère à accélérer les audiences foraines afin de désengorger les prisons. On compterait 4 000 dossiers en attente de traitement chaque année.

**12/11 - Prison d'Antalaha : une 2e chance pour les détenus mineurs.** 192 garçons et 10 filles mineurs de 14 à 17 ans y sont actuellement détenus. 80 d'entre eux ont bénéficié il y a 6 mois d'une formation professionnelle en agriculture et production améliorée de vanille dans le cadre du projet OIT-Savabe. Ces mineurs avaient été inculpés dans des affaires de vol de vanille ou des affaires connexes. 57 d'entre eux ont déjà été libérés et font l'objet d'un suivi. Ces jeunes bénéficient également de « *kits de démarrages pour réaliser leur mini-projet.* » Interrogé par *Midi* sur la possibilité pour les journalistes d'interviewer les mineurs détenus, l'inspecteur d'administration pénitentiaire a indiqué qu'« *une note émanant du ministère interdit l'interview des mineurs détenus dans la prison d'Antalaha. Une décision prise suite à la publication faite par une chaîne d'information étrangère relatant la situation (selon elle) des mineurs détenus dans notre prison.* »

**13/11 - Les prisons de Moramanga et d'Antalaha sont les plus surpeuplées de la Grande Île.** « *La prison d'Antalaha compte actuellement 2 379 détenus alors que la capacité d'accueil n'est que de 285 prisonniers. Soit une surpopulation de dix fois supérieure à ce qui était prévue* », s'alarme l'inspecteur de l'administration pénitentiaire de la direction régionale. Une situation aggravée par la vétusté des infrastructures et le manque d'hygiène. Le désengorgement de la prison d'Antalaha dépend de l'extension, en cours, de la prison de Sambava et du recrutement pour celle-ci de nouveaux agents. Le transfert pourrait avoir lieu entre juin et août 2020.

**14/11 - La CNIDH se dit préoccupée par la situation des femmes en détention préventive.** Elle rappelle que « *tous les détenus, condamnés et prévenus, ont droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine* ». « *L'abus de la détention préventive contribue à la surpopulation carcérale extrême.* », dénonce-t-elle dans un communiqué. La Commission demande ainsi au président de la République « *de faire en sorte que, soit examinés en priorité les dossiers des femmes en détention préventive pour complicité avec un parent masculin. Cette pratique honteuse, où l'Etat retient en otage des femmes, peut-être innocente, est inefficace (...). Surtout, elle constitue une violation flagrante du droit humain de tous les citoyens à la présomption d'innocence.* »

**A l'occasion des 10 ans du Mandela Day, l'association Blessing Covenant a mené une nouvelle action en faveur des femmes détenues à la maison centrale d'Antanimora avec leurs enfants.** Car des enfants en bas âge vivent dans cet établissement, avec leurs mères incarcérées. Quelques 700 femmes et enfants ont bénéficié des actions menées par l'association : une distribution de PPN ainsi qu'une séance de dépistage du diabète, en complément des actions déjà menées le 18 juillet. A l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'enfance, le 20 novembre - marquant également le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption sur la Convention relative aux droits de l'enfant - l'association prévoit des actions dans les quartiers des mineurs des établissements de détention.

**28/11 - Après 30 ans d'intervention à Madagascar, les activités du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) arrivent à leur terme. Le CICR a contribué à la promotion du respect des droits des détenus** comme l'accès aux soins, l'amélioration des infrastructures et de l'hygiène, la lutte contre la prévalence de la malnutrition en milieu carcéral. Il s'est également engagé à promouvoir le droit international humanitaire ainsi que les droits de l'homme à Madagascar. La Croix-Rouge malagasy (CRM), récemment déstabilisée par la corruption de ses anciens dirigeants, reste seule sur le terrain.

## ► Gouvernance

**02/11 - Délinquance financière - Une plateforme numérique est en chantier.** Des experts du groupe anti-blanchiment de capitaux de l'Afrique orientale et australe (ESAAMLG) apportent une assistance technique et de formation au profit de Madagascar. Les informations concernant les individus impliqués dans des crimes et des infractions économiques seront centralisées dans cette base de données accessible aux différents services concernés. Financé par le PNUD et la COMESA, cette plateforme sera opérationnelle dans quelques semaines. Le service des renseignements financiers malgache intègre les réseaux régionaux et internationaux afin de s'aligner sur les standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

**22/11 - Cinq mois après la mise en place du système i-Toroka, plateforme de dénonciation en ligne, le Bianco est assailli de doléances.** « *Les doléances prolifèrent et certains concernent de grandes personnalités et à fort enjeux* », déclare Laza Eric Donat Andrianirina, DG du Bianco. Elaboré à partir du logiciel Global Leaks, la confidentialité de l'identité du dénonciateur est sécurisée à tel point que même les investigateurs du Bianco ne pourront pas connaître la personne au bout de la ligne sans son consentement. Toutefois, ils peuvent interagir avec les dénonciateurs. « *Il y a des doléances de qualité avec de gros enjeux* », affirme Laza Eric Donat Andrianirina. Les statistiques du 3e trimestre font notamment état de trois ministres et de quatre directeurs centraux poursuivis.

## ► Politique migratoire, traite

**06/11 - Prévention des migrations illégales à destination des pays à risque : lancement d'une opération d'autonomisation des jeunes femmes de la région Sava.** Le district d'Ambanja est particulièrement touché par ce phénomène. Le projet a été lancé dans le cadre d'une convention signée entre la FAO et le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion des femmes. « *Il faut renforcer les initiatives productives, améliorer le fonctionnement ou développer de nouvelles entreprises dirigées par des femmes* », a souligné le représentant de la FAO. Le district est reconnu pour ses cultures de rente telles que la vanille, le poivre, le girofle et le café, qui ne profitent qu'à une infime partie de la population.

**07/11 - La position du gouvernement reste inchangée : l'envoi de travailleurs migrants dans les pays étrangers est suspendu jusqu'à nouvel ordre.** Une décision prise par décret le 6 août 2013 portant suspension de l'envoi de travailleurs malgaches « *dans les pays qui n'ont pas ratifié les conventions internationales portant sur le respect des droits de l'homme et qui n'ont pas de lois garantissant l'égalité homme-femme* ». Le conseil des ministres du 10 avril 2019 a prévu « *l'aggravation des peines pour les personnes coupables d'envoi illicite de travailleurs migrants* ». Le ministère du travail et de la fonction publique a annoncé le 26 septembre 2019 « *le retrait de toutes attestations ou autorisations dans le cadre de prospection de recrutement ou de sélection* ». En outre le gouvernement a interdit l'envoi de travailleurs migrants dans tous les pays étrangers ne relevant pas des projets en vigueur avec le Québec, l'OIM et l'OIT. La levée des suspensions dépend, entre autres, de la « *mise en place d'un cadre légal de protection permettant un contrôle individualisé des travailleurs et/ou un d'accord bilatéral de travail avec les pays d'accueil* ». La création d'un « *dispositif procédural d'envoi clair, transparent et inclusif* » figure également dans la liste des conditions. A noter que des avancées ont été accomplies sur ce dossier, entre autres « *la ratification de trois conventions internationales : 143 sur les droits des travailleurs migrants, 189 sur les travailleurs et travailleuses domestiques qui figurent parmi les plus vulnérables, 181 sur les agences d'emploi* ». Le pays se consacre actuellement à l'alignement des textes internes sur les conventions internationales ratifiées. Des accords bilatéraux sont en cours de négociation avec le Liban, le Koweït et l'Arabie Saoudite pour la mise en place de cadres légaux. Ceux-ci sont tributaires de l'entrée en vigueur des conventions ratifiées qui aura lieu un an après la signature, soit vers juin 2020.

La majorité des travailleuses migrantes victimes de maltraitance sont originaires de la région Sava. La presse note qu'un parlementaire de cette région a annoncé l'envoi de près de 500 travailleuses en Allemagne, au mépris des dispositions gouvernementales. L'annonce a provoqué une polémique.

**14/11 - Traite de personnes vers l'Arabie Saoudite - Une passeuse condamnée à 5 ans d'emprisonnement** par la cour criminelle ordinaire du Pôle anti-corruption pour une affaire datant de mai 2019 à Mahajanga. Ses complices sont en fuite. L'accusée demandait 1 million Ar. à chaque candidate pour un soi-disant droit de visite médicale. Elle accompagnait les jeunes femmes à Antananarivo avant d'organiser leur transit à l'extérieur. Les autorités avaient trouvé de faux passeports à son domicile.

**16/11 - Traite humaine - Vingt-huit jeunes en instance de départ pour Dubaï.** 20 jeunes hommes et 8 jeunes femmes originaires des provinces attendaient dans une banlieue de la capitale leur départ pour Dubaï lorsque la police s'est présentée. Ils étaient hébergés dans un appartement de la responsable du trafic. Un

renseignement était parvenu à la police la veille, signalant leur présence dans ce quartier depuis octobre. Une perquisition a été effectuée, au cours de laquelle de papiers d'identité ont été saisis. La recruteuse, présente sur place, travaillait avec une femme habitant Dubaï où elle a déjà envoyé plusieurs candidats à l'expatriation. Elle a comparu devant le Pôle anti-corruption.

## ► Droits des femmes

**12/11 - Le Danemark prend position sur la criminalisation de l'avortement dans le code pénal malgache.** Lors du passage de Madagascar en Examen périodique universel (EPU) au siège du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève, le Danemark a émis des recommandations au ministre de la justice, Jacques Randrianasolo. « *Le Danemark recommande au gouvernement de modifier le code pénal afin de décriminaliser et d'éliminer toutes les mesures punitives relatives à l'interruption de la grossesse en cas de viol, d'inceste, de déficience fœtale grave et dans les situations où la vie de la mère est menacée* » a notamment indiqué la mission permanente du Danemark à Genève.

La Slovaquie a demandé à la délégation malgache d'accélérer l'adoption de la loi spécifique sur les **violences basées sur le genre** et celle qui doit définir le **viol conjugal** comme une infraction pénale.

**19/11 - Le planning familial est devenu un droit mais reste méconnu.** Une loi visant à protéger les adolescents, les jeunes, les mères vulnérables et les couples dans la santé reproductive et le planning familial a été promulguée en janvier 2018. Faute de vulgarisation et en raison d'un manque de sensibilisation, le texte n'a pas été porté à la connaissance du public alors qu'il est applicable. Il a été présenté aux journalistes au cours d'une formation organisée par Health Policy Plus (HP+), en collaboration avec les acteurs œuvrant dans le secteur de la santé. Le projet de loi des finances 2020 prévoit l'exonération des produits contraceptifs. 33 % seulement des femmes malgaches utilisent une contraception, selon le ministère de la santé. Le taux est encore faible par rapport à l'objectif mondial qui vise un taux de prévalence contraceptive de 50 % d'ici 2020.

**22/11 - Contraception : des chiffres encourageants pour Madagascar, selon Serge Bounda, représentant résident de l'UNFPA.** Les chiffres avancés pour 2019 font état de 729 799 utilisateurs additionnels de nouvelles méthodes de contraception. Le pays compte 314 148 nouveaux utilisateurs de ces nouvelles méthodes, âgés de 15 à 24 ans. 9 344 personnes sont bénéficiaires de méthodes modernes de contraception à travers des stratégies mobiles. Des avancées considérées majeures dans la lutte pour la santé sexuelle et reproductive. Serge Bounda insiste sur la nécessité pour « *tous les acteurs - le gouvernement, l'univers traditionnel, religieux et la population malgache - à contribuer pour changer la donne, afin que les femmes aient l'accès à la santé sexuelle et reproductive* »

**L'UNFPA préconise « une maîtrise de la croissance démographique.** La croissance démographique de Madagascar est autour de 400 000 à 600 00 par an. Avec une telle fécondité, toutes les ambitions de développement resteront un défi perpétuel. Et le gouvernement et les ressources ne pourront suivre », met-elle en garde. Des propos qui rejoignent ceux du ministre de l'économie et des finances lors de la présentation des résultats préliminaires du recensement général de la population.

**26/11 - Lutte contre la violence à l'égard des femmes : sept mois après sa nomination en tant qu'ambassadrice de l'UNFPA, l'épouse du chef de l'Etat appelle la société à briser le silence.** En vue de promouvoir la dénonciation de la violence à l'égard des femmes et des enfants, tout en renforçant l'accompagnement des victimes, le premier centre spécialisé dans la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) a été inauguré dans la capitale. Parmi les avancées figure la finalisation de deux projets de loi sur la question qui vont être soumis incessamment au Parlement. Une Brigade féminine de proximité sera créée, en partenariat avec la police nationale.

**30/11 - L'avant-projet de loi sur la lutte contre les violences basées sur le genre a été examiné en conseil de gouvernement.** Il a également donné son accord pour l'élaboration d'une loi-cadre pour l'égalité femmes-hommes et à la mise en place d'un comité de pilotage.

## ► Droits de l'enfant

**04/11 - L'Unicef renforce ses actions en faveur de la protection des enfants et compte pour ce faire sur la contribution des médias.** Des journalistes issus de plusieurs régions ont bénéficié d'une formation destinée à créer un réseau influent de « *journalistes, champions des droits de l'enfant* » à même d'assurer une communication médiatique efficace, autonome et régulière sur les problématiques relatives aux enfants.

**19/11 - 28 ans après la ratification par Madagascar de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), les stratégies et politiques nationales qui ont été élaborées restent en attente d'application,** selon la Plateforme de la société civile pour l'enfance. Par exemple, la stratégie nationale contre la lutte contre

le mariage précoce n'a pas été mise en œuvre. Il en est de même de la stratégie de lutte contre la prostitution infantile ou l'exploitation des enfants à des fins économiques. Des actions ont été menées par des membres de la société civile mais il reste beaucoup à faire. Michel Saint-Lot, représentant de l'Unicef, a souligné que les enfants font encore face à des défis comme les droits à la nationalité, à l'identité, à l'assainissement, aux soins et à une santé et une éducation de qualité, à la protection contre toutes les formes de violences et d'abus sexuels, et à la protection sociale. 150 enfants venus de toutes les régions vont débattre de leurs droits à l'Assemblée nationale le 20 novembre dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant.

**21 % des enfants n'ont pas d'état civil**, rappelle *La Vérité*. Aux yeux de la société, ils n'existent pas, ce qui est à l'origine de l'appellation « *enfants fantômes* ». Ils sont privés de leurs droits fondamentaux comme l'éducation, la santé et la justice. Les conséquences sont souvent dramatiques comme le mariage précoce, le travail forcé et de nombreux obstacles pour poursuivre des études et participer à la vie publique.

**20/11 - Neuf enfants malgaches sur dix souffrent de privations de droits, selon un communiqué de l'Unicef publié en marge de la célébration du 30e anniversaire de la CIDE.** L'organisation pointe notamment du doigt « *une régression en termes de couverture vaccinale ces dernières années.* » La Grande île a affiché un taux de refus et de réticence de 13 % durant la dernière campagne de vaccination de routine, d'où la résurgence d'épidémies comme la rougeole.

**22/11 - 30<sup>e</sup> anniversaire de la CIDE - Pour Michel Saint-Lot, représentant de l'Unicef, « La qualité de l'éducation pose un réel souci. »** En 30 ans, le nombre d'enfants qui ont accès à l'éducation a augmenté mais la qualité s'est dégradée. La proportion d'enfants capable de lire le niveau de la 5<sup>e</sup> du primaire est passée de 41 % en 1998 à 17 % en 2015. En mathématiques, le taux est tombé de 57 % à 21 %. Cette situation s'explique pour partie par l'absentéisme des enseignants (30 % des maîtres sont absents en permanence). C'est simplement la conséquence de l'abandon du système éducatif, estime l'Unicef. Un abandon au niveau des investissements, un abandon de l'assurance de qualité de l'éducation. Les aléas climatiques sont à l'origine aussi de nombreuses pertes de jours de classe. Sur dix enfants qui entrent au primaire, il n'y en a que sept qui terminent. L'investissement dans la formation des maîtres fait défaut. Que sera l'avenir du capital humain, avec cette régression de la qualité de l'éducation, s'interroge l'Unicef.

**20/11 - Disparition d'enfants dans la capitale : 956 déclarations depuis le début de l'année.** Deux d'entre eux ont été retrouvés morts et 779 ont pu rejoindre leur domicile. D'après les statistiques de la police des mœurs et de la protection des mineurs, 637 enfants ont fugué. On note également des enlèvements intra-familiaux.

**21/11 - Exploitation de mica - Plus de 10 000 enfants travaillent dans des mines illégales.** Le minerai est très recherché par de grandes marques pour la fabrication de composants électroniques. Après un an d'enquête, la correspondante d'investigation de *NBC News* a révélé dans un vidéo le coût humain de l'exploitation du mica à Madagascar. Des enfants risquent chaque jour leur vie dans des mines illégales, notamment à Amboasary Atsimo où quelques scènes ont été filmées. « *Ils exposent leur vie à toutes sortes de maladies et d'accidents mortels sous le regard silencieux de l'État. Si le monde s'approvisionne en des milliers de tonnes de mica chaque année, à Madagascar pour six tonnes, ces petits exploitants ne gagnent que 240 dollars alors que le prix moyen par tonne à l'export est aux alentours de 500 dollars* », déplore la communauté en ligne « *Mines-pétrole, potentialité économique de Madagascar* »<sup>8</sup>, qui a été parmi les premiers à relayer la vidéo. Interpellé, le ministère des mines et des ressources stratégiques répond qu'il traite la question. Des réunions avec l'Unicef et le ministère du travail se sont déjà tenues en vue de trouver des alternatives. « *Car il faut bien admettre que ces alternatives sont incontournables du fait que des milliers de familles dépendent de ces mines pour leur survie* », souligne un responsable du ministère. « *Si on veut profiter de ces richesses avant leur épuisement, on doit les intégrer dans le cadre industriel, exploiter les minerais et les traiter sur place afin de gagner en valeur à l'exportation. Par ailleurs, une exploitation industrielle saura améliorer les conditions sociales et humanitaires actuellement déplorables de ces exploitants locaux* », avance la communauté en ligne. La Grande Ile en est récemment devenue le premier exportateur de la planète en devançant l'Inde. L'essentiel - 87% - de la production mondiale est acheté par la Chine, selon l'ONU. Le mica est utilisé comme isolant dans les industries aéronautique et automobile, ainsi que dans la téléphonie.

**21/11 - Filière vanille dans la Sava : nette régression du travail des enfants.** Les situations décrites dans les médias étrangers ont eu un impact néfaste sur l'image du pays et la renommée de la vanille malgache, la meilleure au monde. Des pays et des importateurs ont fait pression pour que cessent ces pratiques. Les efforts menés depuis quelques années commencent à porter leurs fruits. Parmi les initiatives figure le projet OIT-

<sup>8</sup> <https://www.facebook.com/pg/Mines-P%C3%A9trole-potentialit%C3%A9s-%C3%A9conomiques-de-Madagascar-941998405813548/posts/>

Savabe (Soutenir les acteurs de la vanille au bénéfice des enfants) lancé en 2018 qui a pour objectif la lutte contre le travail des enfants dans la filière, l'amélioration des conditions de vie des ménages et la réinsertion socio-professionnelle des jeunes de 14 à 17 ans qui ont quitté trop tôt le système scolaire. En 2011, une étude de l'OIT faisait état de 20 000 enfants travaillant dans le secteur de la vanille. Les avancées obtenues jusqu'ici sont toutefois fragiles. L'attrait de l'argent facile causé par une importante circulation de monnaie, la réussite des collecteurs, préparateurs et exportateurs font que l'éducation est minimisée. L'important c'est de devenir riche qu'il y ait ou pas passage par le système éducatif, entend-on souvent dans la région.

**21/11 - Le réseau Malina publie un dossier sur les travailleuses domestiques à Madagascar, dont le nombre est estimé à deux millions<sup>9</sup>.**

**11/11 - Des responsables de cybercafés de la région Est se mobilisent pour lutter contre la cybercriminalité et améliorer la protection des enfants.** L'initiative « *Cyber ami des enfants* », appuyée par l'Unicef, redéfinit les normes dans ces endroits très fréquentés par les mineurs. Les exploitants ont pris la décision de consacrer un de leurs ordinateurs aux enfants de moins de 15 ans, et de limiter le nombre de sites accessibles.

## ► Education, université

**05/11 - La santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) font désormais partie intégrante des matières enseignées dans les lycées.** Après la phase d'expérimentation achevée l'année dernière auprès des 214 lycées pilotes, tous les élèves de seconde ont ce thème au programme depuis cette année. « *Parmi les 12 thématiques, la grossesse précoce, la violence basée sur le genre, le VIH/Sida, l'anatomie ou encore la physiologie sont intégrés dans les sciences naturelles. Les droits sexuels sont également abordés dans les cours de malgache* », indique Tahiry Rajerisoa, de l'ONG SEED Madagascar. Un programme est en phase d'expérimentation pour la classe de première avant sa mise en œuvre à la rentrée prochaine. Pour la classe de terminale, l'expérimentation aura lieu durant l'année 2020-2021, suivie par sa mise en œuvre en 2022. Outre l'intégration de la SDSR dans le programme des lycées, un réseau regroupant les intervenants sera mis en place. Une trentaine d'organisations l'ont sollicitée en septembre. « *Le réseau permettra à ses membres de partager des ressources et les bonnes pratiques ou encore de faire des échanges sur les perspectives pour avoir une même vision et aspect sur la SDSR. De plus, le réseau pourra avoir plus de soutien des bailleurs, sans parler des plaidoyers que ses membres peuvent faire* », lance Miora Ratsimbazafy du service communication de SEED.

**05/11 - Les étudiants montent au créneau pour réclamer la reprise des cours, suspendus en raison de la grève des enseignants membres du Seces d'Antananarivo.** La manifestation organisée sur le campus a dégénéré en affrontement avec les commerçants et les opérateurs de transport en commun. Des feux de pneus se sont propagés sur les espaces boisés du campus. Le mécontentement des étudiants porte également sur le non-paiement de plusieurs mois d'arriérés de bourses d'études. Ces mouvements de grève constituent un grand obstacle pour relever le défi d'uniformiser les calendriers universitaires, une des conditions requises par le système LMD. La rentrée pour la prochaine année universitaire 2019-2020, programmée pour mars 2020, sera reportée. La date sera déterminée ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation au niveau des six universités et instituts du pays. Le Seces brandit la menace d'une année blanche. Les membres du Seces de Toamasina ont décidé à leur tour d'interrompre les cours. Ceux de Fianarantsoa et de Mahajanga menacent de rejoindre le mouvement.

## ► Santé

**06/11 - Le paludisme connaît une hausse préoccupante depuis le début de la saison de transmission épidémiologique,** ce mois de novembre. Plusieurs districts sont touchés, au Nord-Ouest et au Sud-Est. Le ministère de la santé attribue cette recrudescence au changement climatique. Une campagne d'aspersion intra-domiciliaire a été lancée dans les 5 districts à forte transmission. Ce traitement préventif permettra de protéger 1,3 million de personnes. L'USAID appuie l'État dans cette campagne.

**12/11 - Le ministère de la santé a comptabilisé depuis début août 33 victimes de la peste bubonique** dans les districts de Tsiroanomandidy, Ambalavao, Ankazobe, Arivonimamo, Manandriana et Ambatofinandrahana. La plupart des victimes sont des jeunes et des enfants. 21 victimes se sont rétablies, 12 n'ont pas survécu. Les chiffres sont en hausse par rapport à une saison pesteuse « normale ». Le développement des feux de brousse serait la cause principale de cette hausse. La lutte contre ces feux devrait être une priorité mais selon *L'Express*, aucune mesure n'a été prise jusqu'ici par le ministère de l'environnement.

<sup>9</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p6.storage.canalblog.com/69/91/448497/125299081.pdf>  
<https://malina.mg/fr/article/deux-millions-d-esclaves-domestiques-a-madagascar>



**23/11 - « De plus en plus de malades font du crédit chez des dépositaires de médicaments pour se soigner »,** écrit *L'Express*. Des personnes meurent car elles n'ont pas pu se payer les traitements prescrits. Les malades qui ne disposent pas de moyens pour se soigner sont de plus en plus nombreux, selon le constat des médecins. Beaucoup espèrent la gratuité du traitement dans les centres de santé publics. L'opérationnalisation de la Caisse nationale de solidarité en santé (CNSS) rattachée au ministère de la santé n'a permis qu'à 2 000 personnes de jouir d'un paquet de santé gratuit dans trois districts depuis 2018. Avec une cotisation de 9 000 Ar. par an, chaque adhérent peut se faire soigner gratuitement dans les centres de santé de base et les centres de référence de district. L'État a payé la cotisation de 1 200 personnes en situation précaire. La couverture nationale du programme a pris du retard. Il avait été prévu que la CNSS couvre 36 districts avant fin 2018. « *Nous attendons le décret de réorganisation et de fonctionnement de la CNSS pour avancer* », indique Davida Ravoniarison, son directeur.

**29/11 - Le VIH/Sida frappe de plus en plus les très jeunes.** « *Sur sept cas confirmés, cinq sont entre la tranche d'âge de 15 à 24 ans* », constate Isabelle Marie, présidente de l'ONG Mad'aids. La statistique officielle de juin 2019 recense 4 606 malades dépistés, dont 4 053 sont pris en charge. Sur ces 4 606, environ un millier sont des jeunes voire de très jeunes mineurs. La plupart des jeunes sont sexuellement actifs dès leur plus jeune âge, constate Isabelle Marie pour qui « *les pratiques sexuelles mais également la multiplication de partenaire chez les jeunes favorisent la transmission de la maladie à une vitesse extrêmement rapide.* » La crainte des réactions des parents et la méconnaissance de la maladie ne facilite pas leur prise en charge.

## ► Médias, communication, réseaux sociaux

**01/11 - Accès aux sources d'information - Convention entre les forces de l'ordre et les journalistes.** Assassinats, enlèvements, harcèlements, intimidations, arrestations illégales et détentions arbitraires. Telles sont les difficultés que les journalistes et les professionnels des médias affrontent au quotidien afin de garantir l'accès à l'information au grand public. Afin de faciliter la tâche des journalistes et d'assurer leur sécurité dans l'exercice de leurs fonctions, une convention appuyée par les Nations unies a été signée entre les forces de défense et de sécurité et les journalistes. Ces derniers s'engagent à veiller au respect de obligations définies par les textes légaux et la charte régissant leur statut. Cette convention est le fruit d'un travail en commun lancé en 2016.

## ÉCONOMIE - SOCIAL

### ► Ressources naturelles, bois de rose

**01/11 - Le conseil de gouvernement a adopté le décret portant dissolution du comité interministériel chargé de l'assainissement de la filière bois de rose et bois d'ébène.** Ce comité était un organe de décision et de coordination, avec comme mission de favoriser la cohérence et la synergie des actions entre les départements ministériels concernés dans le cadre de la lutte contre les trafics illicites.

**04/11 - Un Sri-lankais intercepté à l'aéroport d'Ivato avec plus de 650 gr. de pierres précieuses.** Il s'appropriait à prendre un vol de Kenya Airways ayant pour destination finale Colombo. Le trafiquant a été placé en garde à vue. Il compterait régler une amende en contrepartie de sa libération.

**06/11 - La gendarmerie a mené une opération d'assainissement du secteur minier à Tanamarina Ikalavovony (région Haute Matsiatra). Sept personnes ont été arrêtées.** 188 blocs de béryllium et 118 kg de tourmaline provenant d'une exploitation illicite ont été saisis en une journée. Des barrages routiers avaient été installés sur la RN7 depuis quelque temps pour surveiller le trafic de pierres précieuses dans la région. La prolifération des exploitations illicites nourrit le marché noir qui, subséquemment, favorise les actes de banditisme et les malversations en tous genres, expliquent les forces de l'ordre.

**07/11 - Le conseil des ministres décide de suspendre le projet Base Toliara pour une durée indéterminée.** « *Les pressions politiques ont eu raison du grand projet minier de Toliara, repris en main par la société australienne Base Resources en janvier 2018* », écrit *L'Express*. « *Toute communication autour du projet est suspendue mais les échanges continuent. Les problématiques engendrées par les mésententes entre le projet et les communautés locales obligent à suspendre le projet* », rapporte le communiqué qui souligne que les bénéfices et les avantages que pourrait en tirer le pays ne sont « *pas clairs* » : « *Les divers contrats signés auparavant ne mentionnent pas distinctement les bénéfices pour les communautés, la région et pour le pays* », souligne encore le texte. D'intenses négociations vont donc s'engager pour déterminer le sort ce projet dans lequel des centaines de millions de dollars ont déjà été dépensés, avec des actions de formation engagées. La compagnie avait prévu de débiter la construction vers la fin de cette année. Le démarrage de la production

d'ilménite, de rutile et de zircon aurait dû avoir lieu vers la fin de l'année 2021. Base Toliara avait obtenu son permis d'exploitation en 2012, la déclaration d'utilité publique en 2018.

**08/11 - Le Collectif Tany et le Craad-OI se réjouissent dans un communiqué<sup>10</sup> de la décision prise par le conseil des ministres de suspendre toutes les activités et la communication relatives au projet.** « *Les voix des communautés concernées et de la société civile semblent avoir enfin été entendues par les autorités, et l'espoir renaît de les voir donner la primauté au respect des droits fondamentaux de ces communautés sur les intérêts privés de la compagnie minière. Nous félicitons les autorités Malagasy de cette décision courageuse et responsable, prise malgré les diverses pressions exercées par les promoteurs du projet et leurs alliés* », écrivent notamment les ONG qui ajoutent cependant que « *les communautés affectées par le projet restent inquiètes suite à la résolution prise par le gouvernement de poursuivre avec les responsables de ce projet un dialogue dont elles continuent à être exclues.* »

Réagissant à la décision du gouvernement, Base Toliara a indiqué qu'elle est « *clairement regrettable* ». Elle n'aura pas d'impact sur la progression de l'étude de faisabilité définitive en cours mais « *impactera les programmes de développement communautaire en cours et les quelques centaines de Malgaches qui suivent actuellement ces programmes.* »

**28/11 - Le Craad-OI et le Collectif Tany s'opposent à l'intervention du CFM dans le dossier « Base Toliara »<sup>11</sup>.** Les media et les réseaux sociaux rapportent les tentatives du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) de renouer le dialogue entre les responsables du projet Base Toliara, les responsables locaux et les autorités. Les deux entités dénoncent l'immixtion de cet organe étatique, dont le rôle n'est pas de défendre les intérêts privés d'une société étrangère qui est au cœur de la division entretenue au sein des communautés locales, en grande majorité opposées au projet, malgré ce qu'il laisse entendre. Cette initiative ne peut se substituer à l'étude de faisabilité complète du projet que le gouvernement a l'intention de mener et qui a justifié la décision de suspension du projet. Une reprise des activités dans les délais proposés par le CFM ne doit donc pas être envisagée pour l'instant. Les signataires appellent les autorités à rester fidèles à l'engagement pris à l'égard de la majorité des communautés concernées et de maintenir sa détermination à respecter leurs droits et les principes d'une bonne gouvernance du secteur extractif.

**08/11 - Attribution des contrats miniers : l'opacité règne, constate Transparency International Initiative Madagascar dans une étude sur les risques de corruption dans le processus.** Une publication qui intervient au lendemain de l'annonce de la suspension du projet Base Toliara. Depuis 2011 l'attribution de permis miniers est théoriquement gelée mais ces deux dernières années plus d'une dizaine de permis ont été octroyés. 5 000 demandes sont en attente au Bureau du cadastre minier (BCMM). « *On a découvert que le gel des permis miniers favorisait la négociation entre les promoteurs de projets et les décideurs politiques. Parce que l'octroi des permis miniers passe désormais à travers des paiements de facilitation et des pots-de-vin. Il y a donc un risque élevé de corruption* », explique Christian Ihariantsoa, en charge du secteur minier au sein de l'ONG. Qu'en est-il de Base Toliara qui avait obtenu son permis d'exploitation en 2012, durant le régime de transition dirigé par Andry Rajoelina ? Difficile de le savoir. Pour Christian Ihariantsoa, l'événement n'est pas anodin. « *Ce que ça révèle, c'est qu'il y a une faille dans la consultation publique. Et que ce n'est pas uniquement le problème de Base Toliara. Cette situation concerne l'ensemble des promoteurs miniers. Même si les communautés locales sont consultées, leur avis est rarement pris en compte. Pourquoi ? Parce qu'ici, le permis social n'existe pas, contrairement à d'autres pays.* » Faute de consultation publique, une étape incontournable dans le cadre de la délivrance des permis, les contestations populaires sont nombreuses, reconnaît Transparency International. La population n'adhère pas aux projets et met en doute les bénéfices qu'ils pourraient leur apporter. Présents à la présentation de l'étude, les représentants du ministère des mines n'ont pas souhaité commenter cette décision de suspension, ni s'exprimer au sujet d'éventuels faits de corruption.

**12/11 - 85 % des extractions minières sont contestés, selon une étude menée par Transparency international dans cinq régions depuis le mois de mars.** « *La consultation populaire justifiée par le consentement éclairé de la population par rapport à un projet d'exploitation n'est pas suffisamment encadrée par les textes. La réalité montre ensuite des contestations a posteriori en raison de l'absence d'une approbation populaire sur une exploitation déterminée. Il faut impliquer les communautés environnantes dans le processus de démarrage et de mise en œuvre d'une exploitation minière pour que les répercussions positives soient partagées* », estime Christian Ihariantsoa, chargé du projet. Exploitants, responsables des institutions publiques concernées et des organisations de la société civile reconnaissent les lacunes et les incohérences de la législation minière. Beaucoup choisissent de garder le silence, évoquant des intérêts stratégiques et la

<sup>10</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p8.storage.canalblog.com/82/63/448497/125145638.pdf>

<sup>11</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/00/80/448497/125329121.pdf>

raison d'État. Toute suspension d'activité affecte l'attractivité de Madagascar en termes d'investissements miniers.

**21/11 - Le gouvernement demande un audit de QMM<sup>12</sup>.** Après la suspension des activités de base Toliara, c'est maintenant au tour de QMM, autre exploitant de l'ilménite, d'être suivi de près par le pouvoir, constate *Midi*. Une demande que le gouvernement fait sur la base de son statut d'actionnaire à 20 % de la société. L'audit des comptes, des investissements et de la gestion est requis afin de déterminer les impacts réels de ce grand projet qui opère depuis 21 ans à Madagascar. Les retombées, notamment, celles dont devraient jouir les communes directement concernées semblent ne pas être palpables par beaucoup d'observateurs. L'actuel gouverneur de la région Anosy, ancien député de la circonscription, Jerry Hatrefindrazana, a longtemps dénoncé l'impact environnemental des activités de la société. Le projet minier de QMM, société canadienne détenue à 80 % par Rio Tinto, groupe minier multinational anglo-australien, figure parmi les grands projets miniers avec quelque 1,1 milliard de dollars d'investissements, dont 945 millions de dollars investis à Madagascar. La région contiendrait 70 millions de tonnes d'ilménite dont 60 % de dioxyde de titane.

**22/11 - QMM en difficulté financière. L'Etat, actionnaire avec une part de 20 %, devrait concourir à sa recapitalisation, pour la 3<sup>e</sup> fois depuis 2012.** Faute de moyens, l'Etat avait dû emprunter 77 millions de dollars à la compagnie pour les deux premières recapitalisations. La 3<sup>e</sup> recapitalisation porte sur une somme de 16 millions de dollars. Cette situation est à l'origine de la décision de commande d'un audit financier et organisationnel de la compagnie. La convention entre les deux parties prendra fin en 2023. L'Etat étudie les mesures à prendre une fois que celle-ci sera expirée, a révélé le ministre des mines. La recapitalisation de 2015 avait été déclenchée suite à des difficultés financières causées par la chute du cours des matières premières sur le marché mondial. QMM a payé quelques 63 millions de dollars de ristournes minières et de redevances entre 2006 et 2018.

**15/11 - Mainmise des Chinois sur la filière crabe. Les opérateurs locaux dénoncent une discrimination.** Ils n'ont pas vu leur permis de collecte et d'exportation renouvelés pour cette campagne alors que les permis ont été accordés à trois sociétés chinoises de collecte qui imposent des tarifs en forte baisse. Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a annoncé de nouvelles mesures, sans mentionner la question du monopole.

**15/11 - Trafic de bois de rose - Affaire du bateau « Flying » - Un mandat d'arrêt international pour deux Chinois.** La cour d'appel de Toamasina a confirmé le jugement du tribunal correctionnel sur cette affaire impliquant 17 Chinois. Elle a lancé un mandat d'arrêt international à l'encontre des deux d'entre eux, blessés durant l'intervention des forces de l'ordre et qui se sont évadés lors de leur transfert à l'hôpital de Sambava. L'armateur est condamné à payer une amende de 2 milliards Ar. Les 17 marins sont inculpés pour passage inoffensif sur le territoire maritime malgache, refus d'obtempérer et délit de fuite. Quinze d'entre eux ont été placés en détention préventive le 5 mars. Le 26 mars, le tribunal correctionnel a prononcé à l'encontre de chacun une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 10 millions Ar d'amende. Chaque membre a écopé en outre d'une peine d'emprisonnement de 2 ans et de 500.000 Ar. d'amende pour d'autres inculpations.

## ► Foncier, environnement, aménagement

**02/11 - Le ministère de l'environnement a publié un rapport faisant état de la détection satellite de 22 120 points de feu dans des zones non forestières entre le 21 et le 28 octobre.** La région Alaotra Mangoro enregistre le plus grand nombre, avec 2 072 points de feux de forêt et 4 417 autres points détectés hors des zones forestières. La région Sofia arrive en seconde position avec 3 197 points de feux dont 348 de forêts. Première cause de déforestation à Madagascar, les feux de brousse ou de pâturage ne sont pas maîtrisés. Les mauvaises pratiques perdurent sans que des sanctions sévères soient prises à l'encontre des coupables. Les posts de nombreux internautes montrent des départs de feux alarmants le long des routes nationales. D'épaisses fumées irritantes sont observées dans la capitale et plusieurs villes depuis quelques temps. Pour le ministre Alexandre Georget, « *cette pollution coïncide avec la fabrication des briques dont les fumées sont plus abondantes par rapport à celles dégagées par les feux de brousse.* » Elle serait due également à la chaleur exceptionnelle observée à cette période de l'année.

**05/11 - Feux de brousse : 14 millions d'ha de forêt détruits depuis l'indépendance, a déclaré le ministre de l'environnement, Alexandre Georget.** « *Il est grand temps que tout un chacun prenne ses responsabilités face à un tel fléau, allant des élus au simple citoyen, en passant par les différents responsables étatiques* », a-t-il interpellé. Sinon les moyens déployés et les efforts entrepris pour un reboisement national à grande

<sup>12</sup> Voir l'article de Mongabay - [https://news.mongabay.com/2019/11/madagascar-regulator-under-scrutiny-in-breach-at-rio-tinto-controlled-mine/?fbclid=IwAR360qUOHakGcoGpdfSq\\_Km6ZMrnFnbXo3oz5Ri2AKi8naCtZdVe69ZZaw](https://news.mongabay.com/2019/11/madagascar-regulator-under-scrutiny-in-breach-at-rio-tinto-controlled-mine/?fbclid=IwAR360qUOHakGcoGpdfSq_Km6ZMrnFnbXo3oz5Ri2AKi8naCtZdVe69ZZaw)

échelle seront vains. Le ministre a fait savoir que grâce à un lobbying mené auprès des autorités et des élus locaux de La Réunion, **la mise à disposition par le France d'un avion bombardier d'eau « Dash »** serait en bonne voie. La Réunion accueille chaque année un « Dash » pour une période de quatre mois. Madagascar pourrait donc profiter de cette escale saisonnière. Des crédits auraient en outre été dégagés pour procéder à l'acquisition d'un tel appareil. Le ministre fait valoir que la perte de la forêt malgache impacte grandement les îles voisines.

**08/11 - Projet d'extension du port de Toamasina financé par le Japon - L'association de originaires de Toamasina et le Seces d'Antananarivo ont adressé une lettre ouverte au chef de l'Etat** pour lui demander de retirer le permis environnemental. Le projet serait, selon eux, une catastrophe pour la ville. Ils proposent de construire le nouveau port à 7km du Grand port, à Ivondro.

**25/11 - Toamasina - « Le Miami malgache ne sera plus un rêve ni une utopie. Sa concrétisation se fera bientôt », a annoncé Andry Rajoelina en visite dans le Grand port.** Le chantier, dirigé par un architecte espagnol de renom, devrait durer 1 an et demi. Mis à part l'embellissement de la ville, le projet vise à apporter le développement, notamment par la promotion du tourisme. Au programme, une piscine olympique, des terrains de sport, une rue piétonne de 7 km, des parcs de loisirs, une aire de jeu pour enfants, des magasins et des lieux de détente. Tous les districts de la Grande Ile seront dotés d'un stade aux normes, d'autres seront réhabilités. Un projet, rappelle-t-on, entrant dans le cadre de la réalisation du 13e « Velirano » qui consiste à faire du sport une fierté nationale. Depuis la Transition, Andry Rajoelina se distingue par l'intérêt qu'il porte aux grandes réalisations populaires qui confortent l'image qu'il se donne de leader dynamique et proche des jeunes, notent des observateurs. Une image renforcée par les prouesses de l'équipe nationale de foot lors de la dernière CAN, mises au crédit du nouveau pouvoir.

**15/11 - L'état des lieux des mangroves est alarmant. Entre 1995 et 2018, une perte de l'ordre de 13 % de cet écosystème est observée.** Une situation due notamment à la production de charbon de bois, aux coupes illicites pour la construction et à la conversion des mangroves en cultures. La dégradation de ce milieu fragile génère de multiples effets négatifs, notamment sur les espèces halieutiques. Il permet d'atténuer les effets du changement climatique et de limiter les phénomènes d'érosion. L'Usaid a conclu un accord de coopération avec le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour la gestion durable des mangroves.

**09/11 - Plan régional de développement : une riziculture chinoise sur une superficie de 5 000 ha en vue à Katsepy.** Un projet qui entre dans le cadre de l'objectif présidentiel d'implanter à Madagascar une riziculture sur 100.000 ha. Le ministre de l'agriculture, Lantoniaina Ramaroson, s'est rendu sur place pour rencontrer la population et évaluer les répercussions du projet. La société chinoise Longde Agri est le principal investisseur. *« La consultation de la population et de tous les acteurs concernés par ce projet a débuté au mois d'avril 2019. Ce grand projet, outre la réalisation du plan régional de développement, vise également à l'autosuffisance alimentaire pour la population malgache »*, a tenu à préciser le ministre. La création de 500 emplois est mise en avant, proposés en priorité aux populations locales. Le personnel recevra une formation spécifique.

**27/11 - Les organisations de la société civile, regroupées au sein de la plateforme « Henika », ont signé un protocole d'accord avec l'Office national de l'environnement (ONE),** organisme chargé de la prévention des risques environnementaux des investissements, de la mise en œuvre de la compatibilité des investissements avec l'environnement et de la promotion des évaluations environnementales stratégiques. L'objectif est de favoriser les échanges pour remédier aux problèmes sociaux liés aux investissements. *« A travers cette collaboration, nous souhaitons surtout que les entreprises ne se limitent pas seulement à la consultation de la population, mais il faut aussi la faire participer »*, a affirmé un délégué. Au-delà de la coopération, les deux parties se proposent d'améliorer le cadre législatif ainsi que les contrôles et suivis environnementaux.

## ► Contestation du projet de ville nouvelle Tana-Masoandro

**02/11 - Les habitants touchés par le projet Tana-Masoandro sont appelés à consulter le guichet unique mis en place à proximité.** Il a pour mission de fournir des renseignements sur la situation des terrains à exproprier et de rassurer les propriétaires. Le traitement des dossiers d'indemnisation se fait également auprès de ce bureau. Celle-ci pourra intervenir rapidement si le terrain est titré et borné. Dans le cas contraire, un délai de 4 mois sera nécessaire. Depuis son ouverture le bureau accueille une centaine de visiteurs par jour. *« La mise en place du guichet unique à Andohatapenaka répond à la recommandation des différents acteurs opérant dans la protection du droit de l'homme »*, rappelle L'Express. Le projet concerne 700 parcelles de terrains et 337 familles. L'Etat a prévu 20 millions de dollars pour dédommager les familles expropriées.

**03/11 - Les habitants Ambohitrimanjaka vont porter plainte contre l'Etat.** Selon un représentant de la population, *« l'Etat n'a pas tenu ses promesses. Il a été convenu, lors de notre rencontre avec les représentants de la présidence de l'arrêt des travaux concernant le projet Tana-Masoandro jusqu'à ce qu'il y ait un*

*accord entre les deux parties. Grande fut notre surprise quant à la mise en place d'un guichet unique. Nous estimons que c'est une façon détournée pour tromper le peuple. Notre réponse est simple, nous sommes totalement opposés à ce projet ».*

Le président du Sénat, Rivo Rakotovo, a envoyé au président de la République son rapport sur la consultation publique menée par la Chambre haute sur le projet Tana-Masoandro.

**07/11 - 81 % des tananariviens favorables au projet Tana-Masoandro, selon un sondage réalisé par la Fondation allemande Friedrich Ebert Stiftung**, à travers le magazine *Politika*<sup>13</sup>. Parmi ces 81 %, 59 % n'ont affiché aucune hésitation et ont affirmé que Tana-Masoandro sera avantageux pour la capitale.

**11/11 - Les habitants d'Ambohitrimanjaka réclament une rencontre avec Andry Rajoelina.** Malgré la suspension des travaux et l'arrivée sur les lieux des émissaires de la présidence, les habitants refusent de céder. Ils souhaiteraient faire des propositions au chef de l'Etat, initiateur du projet. Un représentant de la population affirme qu'il y aurait actuellement une nouvelle tentative d'arrestation de l'un des responsables du mouvement de contestation.

**12/11 - Le fonctionnement du guichet unique mis en place au village Voara Andohatapenaka est prolongé pour pouvoir fournir des renseignements aux propriétaires touchés par le projet.** Lors des dix premiers jours, 887 personnes se sont présentées. 636 d'entre elles sont propriétaires de terrains et/ou de maisons touchés par le projet. Une centaine de familles concernées directement par la première phase du projet auraient accepté de signer une promesse de vente ou un engagement indiquant qu'elles acceptent de céder à l'Etat leur terrain, conformément aux règles de l'expropriation. Ces personnes sont en phase de négociations en vue de l'évaluation de leurs biens. L'indemnisation des propriétaires de rizières n'a pas encore commencé. La grande majorité des terrains mis en vente aurait été acquise par des Karana.

**L'entrepôt d'une entreprise chargée de l'installation d'un pont provisoire a été vandalisé et incendié.** C'est la deuxième fois que pareil acte survient sur le site. Précédemment, des opposants au projet avaient jeté dans l'Ikopa du matériel prévu pour la pose de première pierre.

**14/11 - Reprise des manifestations à Ambohitrimanjaka.** Des agents du service des domaines auraient voulu rencontrer des représentants de la population mais ces représentants désignés ont été réfutés par une partie des habitants. Une manière de procéder considérée comme une provocation. Des éléments de l'Emmo-Reg étaient présents mais les émissaires du ministère ont fait faux bond. Le directeur général de l'Apipa, chargé de la gestion des études d'indemnisation des victimes des expropriations, indique que plusieurs propriétaires auraient accepté de se faire indemniser. Il affirme que la plupart de ceux qui s'opposent au projet n'habitent pas dans cette localité.

## ► **Coopération, bailleurs de fonds**

**04/11 - Développement industriel - L'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel) appuie un 1er programme pays en faveur de Madagascar d'un montant de 35 millions de dollars.** Le premier depuis 1986, année où la Grande île a intégré cette entité. Cet appui financier devrait servir, entre autres, à financer la mise en place de petites usines sucrières à Mahajanga et Tolagnaro, la construction de centrales hydrauliques dans les régions Bongolava et Sava. L'industrialisation, selon les dires de Andry Rajoelina, « fait partie des stratégies qui permettront à Madagascar d'atteindre les objectifs de l'émergence et de rejoindre le rang des pays africains à forte croissance. » L'accès à une énergie suffisante, durable et abordable pour soutenir le secteur industriel figure dans les priorités du gouvernement, avec l'agri-business et l'agro-industrie avec pour objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans le pays d'ici cinq ans. Sur la lancée du programme Fihariana, le programme pays compte également réserver un volet à l'encouragement de l'entrepreneuriat et l'innovation, ainsi que la formation professionnelle. Le renforcement des capacités commerciales de Madagascar, ainsi que le respect des systèmes de qualité sont, par ailleurs, dans les plans.

**11/11 - Plan Émergence Madagascar (PEM) - Le FMI encore en attente de connaître les priorités de l'État.** Le PEM aurait reçu l'aval bailleurs de fonds traditionnels, si l'on en croit le communiqué du conseil des ministres mais le représentant du FMI a fait savoir que l'institution est encore en attente des priorités du gouvernement en termes de programme de développement. Une mission du FMI est annoncée. Elle aura à éva-

<sup>13</sup> <http://politika.mg/2019/11/04/sondage-4-5-projet-tana-masoandro/>

luer les impacts du déblocage de la 5e tranche de la Facilité élargie de crédit (FEC) et à examiner une éventuelle prolongation du programme en fonction des nouvelles orientations du Plan national de développement (PND rebaptisé PEM).

**14/11 - La Chine offre 300 tonnes de semences de riz hybrides Wechu.** Ce riz permet des rendements de 8 tonnes à l'hectare, soit plus du triple des variétés les plus répandues dans la Grande île. 100 tonnes sont disponibles pour la campagne 2019-2020, dont 50 tonnes pour la région Alaotra Mangoro. Le reste sera réparti entre les régions Analamanga et Itasy. La livraison des 200 tonnes restantes est prévue l'année prochaine.

**26/11 - Des projets de zones industrielles avec les Chinois.** L'industrialisation figure parmi les axes retenus par le gouvernement afin d'accéder dans un minimum de temps au développement. Pour 2020, quatre zones industrielles sont prévues dans différentes villes. Pour le ministre de l'industrie et du commerce, Lantoso Rakotomalala, « *la coopération sino-malgache est une option qui s'ouvre vers la promotion des industries à Madagascar* », avec la construction des zones spéciales économiques et la construction de parcs industriels. « *Les zones industrielles ne seront pas forcément implantées dans de vastes superficies mais on peut intervenir dans la création de petites et moyennes industries. L'objectif serait de mobiliser les ressources locales existantes afin d'assurer la transformation des matières premières* », ajoute le ministre. Un projet d'investissement sur l'agro-industrie serait d'ores et déjà envisagé dans la région Atsimo Andrefana (Sud-Ouest).

**19/11 - La Banque mondiale finance les travaux de la RN44, 113 km entre Moramanga et Ambatondraka,** objet de promesses présidentielles depuis une décennie. Jugée stratégique par les observateurs, la RN44 est le seul axe routier traversant le bassin rizicole dans la région Alaotra Mangoro. Montant de la subvention : 83 millions de dollars. L'Etat a préfinancé ces travaux à hauteur de 18 millions d'euros en attendant le déblocage des fonds. L'entreprise chinoise China Geo-Engineering réalise les travaux sur les 40 premiers kilomètres. La procédure de passation des marchés sur les travaux restants est lancée. D'un montant de 140 millions de dollars, le Projet d'appui à la connectivité des transports financera en outre d'autres axes routiers nationaux, provinciaux et locaux.

**26/11 - La mission d'évaluation du FMI s'achève sur un satisfecit des mesures adoptées pour le redressement de la Jirama,** notamment, la renégociation des contrats avec les fournisseurs d'électricité et de combustibles l'audit des arriérés de la compagnie, annoncé pour décembre. Le FMI a apprécié la décision du chef de l'Etat, dès son investiture, de suspendre les subventions allouées à la Jirama mais la loi de finances 2020 prévoirait encore un appui budgétaire, lequel est en discussion avec la mission d'audit. **Les discussions ont également porté sur la vérité des prix à la pompe.** Sa non-application pèse lourdement sur le budget de l'Etat. Le FMI insiste sur « *l'importance de mettre en place un tel mécanisme de tarification, assorti à des mesures sociales ciblées visant à protéger les populations vulnérables des conséquences d'éventuels futurs ajustements des prix* ». Le programme économique soutenu par le FMI à travers la Facilité élargie de crédit (FEC), s'achèvera début 2020. La mission du FMI effectuait sa sixième et dernière revue de programme. Un financement de 45 millions de dollars devrait être décaissé vers fin janvier 2020.

## ► Economie

**01/11 - Madagascar figure dans le Top 10 du classement Forbes Afrique 2019 des plus riches en Afrique francophone.** La Grande île est classée aux 5e et 6e places. On trouve tout d'abord Ylias Akbaraly qui a créé le groupe Sipromad (710 millions de dollars), suivi d'Hassanein Hiridjee, à la tête du groupe Axian (705 millions de dollars). La première place de ce Top 10 est attribuée à un Camerounais, Baba Danpullo (920 millions de dollars). Iqbal Rahim, président du groupe pétrolier Galana (419 millions de dollars) n'arrive qu'en 11<sup>e</sup> position.

**05/11 - Alors que l'exécutif vise une forte hausse de l'investissement privé, le pays a légèrement régressé dans l'indice Doing Business de la Banque mondiale, observe Le Monde.** Un nouveau revers pour Andry Rajoelina et ses rêves d'émergence. Madagascar demeure placée à la 161<sup>e</sup> place sur 190 pays, comme en 2018. Mais le score sur la facilité à faire des affaires a quelque peu régressé : de 48,84 dans le précédent rapport à 47,7. Cette contre-performance tombe mal alors que l'exécutif vient de finaliser son plan Emergence qui table sur une hausse exponentielle des investissements privés sur cinq ans. Pourtant, des avancées sont à noter. Une importante réforme a ainsi été promulguée pour améliorer le fonctionnement des tribunaux de commerce. Et l'Economic Development Board of Madagascar a actualisé son plan de réformes du climat des affaires, avec l'aide de la Banque mondiale. Mais celui-ci n'était pas prêt au moment de la réalisation du classement. Les choses avancent aussi cahin-caha sur le volet anticorruption. La loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux a été adoptée en décembre 2018. Et en juillet, après trois rejets à l'Assemblée, la loi sur le recouvrement des avoirs illicites a été promulguée par ordonnance. Mais le décret d'application de cette dernière est toujours attendu. Ce diptyque législatif est une condition sine qua non pour améliorer l'attractivité de l'île. Madagascar compte parmi les pays qui font l'objet d'un suivi renforcé au niveau international à cause de défaillances graves dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux. Pour le

directeur général du Samifin, le cadre législatif et réglementaire devrait encore être amélioré. Restent d'autres complications structurelles qui rendent les investisseurs potentiels frileux : problèmes récurrents de manque d'eau, d'électricité, problème dans l'approvisionnement en carburant...

**12/11 - Après le carburant, l'État prévoit d'importer directement d'autres produits de première nécessité tels que le riz, l'huile ou la farine.** L'objectif de cette initiative est de mettre un terme à la fluctuation des prix et à la spéculation de certains importateurs, indiquent les autorités. Cette initiative est vue d'un bon œil par les consommateurs mais suscite des interrogations chez certains experts. « *Si l'État devient un acteur principal sur les activités économiques, est-ce que cela va vraiment entraîner un bénéfice pour la population ?* », se demande Rado Ratobisaona, président du Cercle de réflexion des économistes de Madagascar. « *Nous savons que nos résultats ne sont pas bons, en matière de perception de la corruption et de gouvernance* », argumente-t-il. D'autres acteurs s'inquiètent du contrôle que souhaite prendre l'État dans ce secteur et du statut de l'entreprise « *State Procurement of Madagascar* » dont la création a été décidée en conseil des ministres, une société anonyme à capital public précise la ministre du commerce et de l'industrie, Lantsoa Rakotomalala. « *Nous n'allons pas tuer le secteur privé. Nous allons d'ailleurs nous appuyer sur le circuit de distribution local et optimiser l'approvisionnement en amont. L'objectif est de comprimer les coûts pour être compétitifs. Tout cela, pour le bien de la population* », ajoute-t-elle.

**12/11 - Crise de la Jirama : aggravation des délestages et des coupures d'eau à Antananarivo, six directeurs limogés.** La capitale a été plongée dans le noir durant de longues heures. Selon les explications officielles fournies par le président du conseil d'administration, le problème provient d'un manque d'eau au niveau des centrales hydroélectriques. L'entreprise affirme avoir tout mis en œuvre pour limiter les impacts pour les usagers mais des carences internes sont manifestes et les efforts déployés ont été jugés insuffisants, d'où la décision prise de limoger sur le champ cinq directeurs. Une annonce sensée produire un électrochoc salutaire au niveau de l'opinion.

**15/11 - « Je vais prendre en main le cas de la Jirama », a déclaré Andry Rajoelina.** Les multiples limogeages et remplacements des hauts responsables de la compagnie n'ayant pas été de grands secours, il promet de trouver des solutions pour éliminer les délestages répétitifs et la pénurie d'eau dans la capitale. Une solution s'impose, des mesures drastiques doivent être prises dans les prochains jours, a-t-il lancé. Selon ses dires, le besoin en eau des habitants d'Antananarivo est de 300.000 m<sup>3</sup>, alors que la capacité de production de la Jirama n'est que 180.000 m<sup>3</sup>.

**18/11 - La quête de l'autosuffisance alimentaire réaffirmée par le chef de l'Etat durant la cérémonie d'ouverture de la campagne rizicole 2019-2020.** Un challenge qu'il compte relever avant la fin de son mandat. La première étape sera l'autosuffisance en riz dès l'année prochaine pour marquer le 60e anniversaire du retour à l'indépendance. L'État prévoit diverses mesures incitatives. Des « *dokany mora* » seront créés pour offrir aux agriculteurs semences, engrais et matériaux agricoles à bas prix. Un système de facilité de paiement ou de location sera mis en place. Un concours sera lancé pour primer les riziculteurs et les producteurs de semences ayant obtenu les meilleurs rendements. La production locale de semences sera encouragée. Une stratégie de diffusion de semences hybrides « *X 265* » produites par le Foffa est adoptée, en plus du développement de la production de riz hybride chinois « *Wechu 902-3* » dont 300 tonnes doivent être livrés sous forme de don par la Chine. L'élargissement de la superficie des terres cultivables passe par la réhabilitation ou l'aménagement de canaux d'irrigation. Andry Rajoelina a affirmé que depuis le début de son mandat plus de 35.500 ha de terres cultivables ont été aménagés. Pour 2020 est annoncé l'aménagement de 40.000 ha dans la région Sofia, 35.000 ha dans la région Atsimo Andrefana et 10.000 ha dans la région Sava. Le but est de produire sept à dix tonnes l'hectare d'ici cinq ans. Un atelier de montage de tracteurs vient d'ouvrir à Toamasina.

**20/11 - La présence d'Andry Rajoelina à l'inauguration du premier fast-food KFC de Madagascar et le battage médiatique autour de cet « événement » fait polémique 20/11 sur les réseaux sociaux.** La présidence se défend en expliquant que le chef de l'Etat tenait à saluer l'arrivée d'une grande enseigne internationale venue investir dans le pays. « *Quand on sait qu'il a fallu cinq ans à KFC pour pouvoir s'installer, on imagine aisément la galère qu'il dû parcourir entre formalités et tracasseries administratives* », écrit L'Express. Qui conclut : « *Il est ainsi inutile de pinailler sur cette inauguration qui recelait plus un message codé qu'un plaisir gustatif irrésistible à la vue de l'aile ou la cuisse.* »

-----  
Taux de change au 30/11/19 : 1 euro = 4 050 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada, Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Politika.mg.